

TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 143

43^{ième} année

2013 / 1

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn Secrétaire de rédaction : Jean-Max Capmarty

ISSN : 0222-5816 Maison des associations, 15 passage Ramey BT 4 75018 Paris

PARAÎT 4 FOIS PAR AN – ABONNEMENT 20 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FD

SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr>

E-MAIL : robynjohannes@gmail.com - jean-max.capmarty@numericable.com

AUSTÉRITÉ ? ÉCONOMIES ? RESTRICTIONS ? POLLUTION ? ... UNE SOLUTION !



ET QUE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES SERVE AU MOINS A QUELQUE CHOSE !

DANS CE NUMERO :

Les crimes des dictatures "athées" (*J. Robyn*)

Quelques livres

Las Vegas en Espagne

Kasher, Halal etc. (*J.M. Capmarty*)

Un temple bouddhiste en Seine et Marne

Les finances de l'église polonaise

p. 3 Saint Martin, file-moi ton manteau (*J.M. Capmarty*)

p. 6 La circoncision, amputation condamnée (*M. Bayard*)

p. 7 Un athée à l'Académie française (*M. Bayard*)

p. 8 Laïcité à la chinoise (*M. Bayard*)

p. 14 Connaître Félix Le Dantec (*H. Blandin*)

p. 15 Castrés pour les punir de leur homosexualité (*M. Thys*)

p. 17

p. 18

p. 20

p. 21

p.22

p.23

LES CRIMES DES DICTATURES "ATHEES" (suite 4)

Johannès Robyn

En guise d'introduction

02 janvier 2012 - Le Centre Simon Wiesenthal, ONG internationale qui préserve la mémoire de l'Holocauste, s'indigne de la messe célébrée à Zagreb pour le 51e anniversaire de la mort du dirigeant oustachi Ante Pavelić. L'Église croate, qui n'a toujours pas remis en cause son action pendant la Seconde Guerre mondiale, a préféré se justifier plutôt que de présenter ses excuses. Zvonko Franc, le porte parole de l'archevêché de Zagreb, s'est défendu en expliquant que « quiconque peut demander une messe pour le salut d'une âme ». Des messes à la mémoire d'Ante Pavelić ont été régulièrement célébrées par le passé dans la basilique du centre de Zagreb, ainsi qu'à Split. (AFP et Croatian Times)

(*) Le 28 décembre 2011

Il y a donc bien des gens qui demandent une messe à la mémoire d'Ante Pavelić. C'est peut-être tout à fait normal, mais pourquoi personne n'ose-t-il demander une messe à la mémoire d'Hitler dans toutes les basiliques d'Europe ? Comme s'il était le seul responsable de tous les crimes. Sans "l'héritage chrétien", le nazisme aurait-il pu se développer comme il l'a fait ?

Serait-il seulement né ?

Quel pays européen ne s'est pas allié ou rallié au nazisme ?

Un peu d'histoire

Juste après la première guerre mondiale, le 1^{er} décembre 1918, le régent Alexandre forme un nouvel état appelé Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, qui quelques années plus tard prendra le nom de Yougoslavie.

En mars 1941, le pays rejoint les forces de l'Axe, mais sans l'assentiment des Serbes qui, suite à un coup d'état, portent Pierre II au pouvoir et concluent un pacte avec Moscou.

La mésentente entre Serbes et Croates remonte loin dans l'histoire. En effet, si les deux peuples se réclament du christianisme, les Croates sont très majoritairement catholiques tandis que les Serbes sont généralement orthodoxes.

L'archevêque Stepinac lui-même déclara, le 28 mars 1941, dans une note au sujet des premières tentatives de la Yougoslavie pour unir les Croates et les Serbes que : *En fin de compte, les Croates et les Serbes sont de deux mondes différents : Pôle nord et Pôle sud, ils ne seront jamais capables d'être ensemble à moins d'un miracle divin. Le Schisme d'Orient est la plus grande malédiction en Europe (1), presque encore plus grande que le protestantisme. Ici il n'y a pas de morale, de principes, de vérité, de justice ou d'honnêteté.*

(Après la disparition du maréchal Tito, cette opposition viscérale, principalement d'origine religieuse donc, sera encore exploitée à la fin du XXème siècle, en y ajoutant la composante musulmane...).

Le 6 avril 1941, Belgrade est bombardé et dans la foulée, l'Allemagne envahit le pays suivis par l'Italie, la Bulgarie et la Hongrie. Le 10 avril, alors que les blindés de von Weichs s'approchent de Zagreb, le colonel Slavko Kvaternik annonce à la radio la création de l'Etat Indépendant de Croatie (Nezavisna Drzava Hrvatska, en abrégé NDH) qui comprend, outre les catholiques et les orthodoxes déjà cités, environ 750.000 musulmans, 70.000 réformés et 45.000 juifs.

Le gouvernement est formé le 16 avril par Ante Pavelić qui se proclame "Poglavnik" (fuhrer), dictateur du nouvel état.

Cet ancien avocat, chef du mouvement révolutionnaire fasciste oustachi, avait organisé en 1934 l'attentat à Marseille contre le roi Alexandre, qui coûta également la vie à Louis Barthou, ministre français des Affaires étrangères. Il a été condamné par contumace à la peine capitale par le tribunal d'Aix-en-Provence.

Fervent catholique, il s'est entouré de prêtres, et le 13 juin 1941, jour anniversaire de Pavelić, le Vatican envoie le bénédictin Ramiro Marcone en Croatie, dont les fonctions ne sont pas précisées, mais il sera considéré de fait comme le représentant officiel du Saint Siège ("Visiteur apostolique"). Beaucoup de documents photographiques le montrent en compagnie de Pavelić et de Stepinač, archevêque de Zagreb.



Andrija Artuković, ministre de l'intérieur et responsable des camps de concentration, en compagnie du légat pontifical Marcone et de Mgr Stepinač.

Voir :
"Le génocide occulté"
M.A. Rivelli (op. cit.)

Le gouvernement affiche immédiatement son racisme religieux : le "bon" croate est catholique et il faut avant tout "éliminer" ou convertir les serbes majoritairement orthodoxes.

Le reste est classique : condamnation de l'avortement, du libéralisme, du marxisme, de la franc-maçonnerie et de la "juiverie", ce que recommande aussi le gouvernement de Vichy avec la bénédiction des évêques de France. Et lorsqu'il proclame l'interdiction de l'accès des administrations et des autobus aux *Serbes, Juifs et aux chiens*, on n'entend pas le moindre murmure au Vatican, ni de la part de la hiérarchie catholique du pays.

Dans la foulée, Pavelić signe un décret sur la protection du sang aryen et l'honneur du peuple croate, des droits de la race supérieure et des devoirs des races inférieures.

Les actions de "conversion" et d'extermination étaient principalement dévolues aux Oustachis (2), bras armé du mouvement politique fondé par Pavelić (Ustaška Hrvatska Revolucionarna Organizacija – organisation révolutionnaire des insurgés croates). Fanatiques catholiques acharnés jusqu'à la démence, leur brutalité sadique rarement égalée, s'exerçait principalement vis à vis d'une population désarmée, les habitants de villages entiers étaient massacrés, d'autres déportés dans des camps.

La barbarie extraordinaire de ces troupes choqua même les autorités militaires allemandes, au point qu'elles réprimandèrent sévèrement le maréchal Kvaternik, commandant en chef des forces armées croates. Il n'y eut pas eu de suites, on s'en doute, le représentant diplomatique du Reich à Zagreb étant intervenu en faveur de Pavelić.

Tous les détachements avaient bien entendu leurs aumôniers à la tête desquels se trouvait l'archevêque Stepinač, vicaire militaire apostolique. Aucun évidemment ne voyait rien, n'entendait rien et, pour cause, ne disait rien, mais en 1944, Alfio Russo, correspondant de guerre du Corriere della Sera écrivit encore : *Ni les fascistes ni les nazis n'arrivent à la cheville des Oustachis* (cf. M.A. Rivelli, op.cit.).

Une religion de paix et d'amour

Les mises à mort effectuées par ces "miles Christi" dans les camps de concentration s'accompagnaient de tortures abominables. Il faut penser qu'ils en étaient fiers compte tenu du grand nombre de photos qu'ils ont prises eux-mêmes de leurs "bonnes actions".

Les méthodes font inévitablement penser à celles utilisées à la fin du IV^{ème} siècle pour les exterminations de masse des "païens" (3), et là aussi, ni le clergé catholique, ni le clergé arien ne s'insurgèrent ni ne protestèrent contre ces actes abominables.

Mieux, on connaît la phrase admirable de (Saint !) Ambroise :

"La tolérance du paganisme est une persécution pour le christianisme." Ou encore, moins connue peut-être, de (Saint) Jean "Chrysostome" :

"Il est nécessaire que chaque catholique s'acharne à mater cette engeance, fallut-il user de la force et recourir à la coercition..."

Mais sans doute nos brutes bestiales avaient-elles à l'esprit la merveilleuse "explication" de Saint (encore!) Augustin :

"C'est la charité qui impose de punir ceux qui sont dans l'erreur, qui impose la chasse à l'hérésie et donc l'intolérance."

Pour les bons catholiques, l'orthodoxie est une "hérésie"...

Dans l'ouvrage de H. Laurière, "Assassins au nom de Dieu" (éd. La Vigie, 1951), on peut trouver l'épisode du concours d'égorgeement, où un certain Brzica réussit en une nuit à trancher la gorge à 1.360 victimes et *"sacré roi des égorgeurs, il reçoit une montre en or, un service en argent, un cochon de lait rôti et une bouteille de vin."*

Ou encore celui du traitement réservé à l'archevêque octogénaire Platon *"(...) ses tortionnaires lui ferment les pieds comme à un cheval et le font ainsi marcher (...) lorsque ses pieds ferrés ne peuvent plus le supporter et qu'il tombe on lui arrache la barbe (comme à tous les prêtres autres orthodoxes) et sur la poitrine nue du martyr les oustachis allument un feu de charbon de bois."* Il est achevé à coups de hache et ses restes jetés à la rivière.

Des Serbes sont crucifiés, empalés, écorchés, dépecés vivants. Juifs et tziganes, mains liées derrière le dos et attachés les uns aux autres par des fils de fer sont poussés dans une rivière à coupe de baïonnette et n'oubliera pas non plus ce que Curzio Malaparte a rapporté dans son "Kaputi" à propos de sa rencontre avec le poglavnik : *"(...) Ante Pavelic souleva le couvercle du panier et, me montrant ces fruits de mer, cette masse d'huîtres gluante et gélatineuse, il me dit avec un sourire, son beau sourire las : c'est un cadeau de mes fidèles oustachis, ce sont vingt kilos d'yeux humains."*

Nous ne savions pas...

Cette fois, une telle affirmation est difficile à soutenir par la hiérarchie de l'église catholique.

On a vu que tous les détachements oustachis comportaient des aumôniers, principalement franciscains, pour "maintenir le moral des troupes". Mieux, des cloîtres franciscains servent comme camps de formation. On relève que dans celui de Siroki Brijeg, dirigé par le franciscain Rodoslav Clavas, 8.000 personnes sont assassinées.

Le camp de Jasenovac de sinistre mémoire, où des centaines de milliers de "schismatiques dissidents" (4) sont assassinés sauvagement est dirigé par le moine franciscain et prêtre catholique Miroslav Filipovic (surnommé le "frère diable") (5).

Pavelic à peine au pouvoir, la légation de Yougoslavie au Vatican informe la secrétairerie d'Etat du Vatican que :

"...de grandes persécutions et assassinats s'effectuent contre l'élément serbe (...) la Légation Royale de Yougoslavie a l'honneur de (vous) prier de vouloir bien trouver les moyens pour intervenir contre cette extermination arbitraire (...)"(6)

Sur ce, le Pape reçoit Pavelic en audience et précise que : *" (...) tant que la guerre continue, le Saint Siège s'abstient de tout ce qui pourrait avoir l'air d'une prise de position politique et il s'abstient aussi de prendre des mesures définitives."* (7) Plus personne ne se préoccupe du fait qu'il s'agit d'un condamné à mort par les tribunaux français...

Le commentaire de Tardini est sans équivoque : *"M. Pavelic se déclare catholique et le nouvel Etat se dit et se proclame catholique (...) Maintenant ne serait-il pas offensant et peut-être nuisible de refuser une audience à M. Pavelic quand c'est lui qui la sollicite ?. (...) Il y aura tant et tant de choses à faire pour le bien de l'Eglise en Croatie."* (8)

L'intérêt de l'église catholique passe bien avant tout.



Belle photo "de famille" : le clergé catholique croate entourant le poglavnik Pavelic (Avril 1942)

(V. Dedijer, op.cit.)

Le 9 juin 1941, Pierre II s'adresse au Pape :

"(...) jamais encore aucun peuple chrétien n'a été à ce point abaissé et persécuté par une autorité qui se targue elle aussi d'être chrétienne."

Qu'importe à l'Eglise catholique, les traitements appliqués aux "schismatiques" serbes seront les mêmes que ceux réservés aux juifs et aux tziganes.

Pie XII prend des mesures : il fait répondre à Pierre II *"qu'il pense bien à lui et au peuple serbe et qu'il fait tout pour soulager ses souffrances"* et sur ce, peut-on lire dans *"l'Osservatore romano"* du 22 juin, il reçoit une centaine de policiers de la sécurité croate. (9)



Le 6 février 1942 aussi, ou encore en septembre 1943 entre autres (photo ci-dessus) des unités spéciales de la police oustachie sont reçues en uniforme au Vatican (à l'insu du Pape ?) – V. Dedijer, op.cit.

Certes, l'église catholique *"pense bien"* aux croates, et les conversions forcées se succèdent sous la menace des oustachis en armes. Les enfants qui n'avaient pas été envoyés dans des camps de la mort avec leurs parents étaient baptisés et, revêtus d'uniformes oustachis, devenaient la propriété de l'état croate.

Le massacre des serbes est cependant vu de manière assez "positive". Le duc de Spolète, sacré roi de Croatie, souligne que ces atrocités ont quand même valu 350.000 conversions !

Suite à la remarque du nonce en Italie comme quoi ces conversions forcées n'ont guère de valeur "parce que le sentiment n'y est pas", il répond que "le sentiment viendra après." De même, en ce qui concerne les brimades et les mesures prises à l'encontre des juifs, les autorités catholiques soulignent que les convertis sont dispensés du port du disque jaune et que ces mesures déterminent "souvent dans l'âme des juifs le désir de passer à l'église catholique" et surtout que, "on ne doit pas exclure (...) le travail silencieux de la grâce divine. Notre clergé facilite leur conversion pensant que au moins leurs enfants seront éduqués dans les écoles catholiques et seront par conséquent plus sincèrement chrétiens."



Alojzije Stepinac, archevêque de Zagreb et président des conférences épiscopales, serre cordialement la pince à Ante Pavelic lors de l'anniversaire de la NDH en Avril 1945. (le 7 mai, l'Allemagne capitule sans conditions...)

En mai 1943, Stepinac adresse au cardinal Maglione un rapport plein d'éloges à l'égard du pogačnik Pavelic et de son gouvernement :

"Il lutte énergiquement contre l'avortement, (...) qui est principalement inspiré par des médecins juifs et orthodoxes, - a interdit sévèrement toutes les publications pornographiques qui étaient elles aussi dirigées avant tout par des juifs et des Serbes (...),

- a aboli la franc-maçonnerie et fait une guerre acharnée au communisme,

- a promulgué les décrets contre le blasphème (...),

- insiste sur l'éducation religieuse de la jeunesse dans les écoles

- a augmenté les dotations aux séminaires, aux institutions ecclésiastiques, les dotations mensuelles aux prêtres

- aide à la construction et à la réparation des églises.

Eminence, si la réaction des Croates a parfois été cruelle, nous le déplorons et le condamnons. Mais il est hors de doute que cette réaction a été provoquée par les Serbes qui ont violé tous les droits du peuple croate au cours des vingt ans de leur vie commune en Yougoslavie."

A la fin de la guerre, 36.000 juifs ont été tués en Yougoslavie. En ce qui concerne les Serbes, le nombre oscille entre 400.000 et 1.000.000 (!), et pour les tziganes, sur une population de 28.500, 28.000 ont disparu...

En 1959, sur son lit de mort, Ante Pavelic reçoit du bon pape Jean XXIII une bénédiction particulière.

Il s'est cependant trouvé un monseigneur (Mgr Misis, évêque de Mostar) pour écrire à Stépinac :

"Un jour, nous aurons à regretter ce qui se passe."

Mais y a-t-il eu des "regrets" ?

A la mort de Tito, la Yougoslavie est à nouveau déchirée par la guerre. Les médias nous parlent d'un conflit entre Croates, communistes serbes et musulmans. Il s'agissait bien plutôt de la résurrection d'un vieux conflit entre catholiques, orthodoxes et musulmans. Il est assez surprenant qu'aujourd'hui encore, de braves gens imputent à l'athéisme la responsabilité des massacres du vingtième siècle.

C'est parfaitement aberrant. Tous les potentats, dictateurs et autres guignols sanguinaires ont toujours exercé leur pouvoir avec la complicité ou l'accord des églises dominantes. Le cas écheant, comme celui de Staline, un compromis avec le clergé était établi. On n'osera pas dire le contraire de Hitler non plus.

De plus, jamais aucun dictateur n'a pu exercer son pouvoir sans appuis financiers importants ni sans la complicité passive ou même active d'une grande partie de la population dominée.

La dernière guerre "européenne", dite mondiale – mais n'y a-t-il pas encore toujours une guerre quelque part ? - a coûté des milliards et des milliards, cela dans des pays en crise financière importante si ce n'est carrément en faillite.

L'athéisme n'est pas un gage de paix. Ce n'est pas un projet de société, mais une attitude mentale individuelle, et si une croyance quelconque n'est pas nécessairement dangereuse, il n'en est pas de même d'une religion qui s'érige en loi : ses lois sont les lois de "dieu", et "dieu" n'est pas humain.

De telles religions elle seront toujours incompatibles avec une laïcité humaniste.

- (1) Dès le début, le christianisme connut plusieurs aspects, schismes ou "hérésies", à commencer par Paul, déjà en désaccord avec les "apôtres" juifs (milieu du 1^{er} siècle). Puis, au cours des siècles suivants, on peut citer (dans le désordre) l'arianisme, le docétisme, les marcionites, valentiniens, nestoriens et autres montanistes, sans oublier les gnostiques de toutes sortes (messaliens, pauliciens, archontiques, naassènes, ainsi que les nombreuses dissidences arméniennes, coptes (Egypte), éthiopiennes, syriennes... ou encore les doctrines d'Origène (milieu VI^{ème} siècle) ou de Sergius (fin VII^{ème} siècle). Chacun se réclamant de la "vraie" foi, tous les "autres" étaient considérés comme "hérétiques". Nous pouvons donc supposer qu'ils l'étaient tous.

Le "grand schisme d'Orient" auquel il est fait allusion ici avait pour objet des dissensions au sujet du dogme de la trinité dès le VIII^{ème} siècle (querelle dite du "filioque") et qui, en 1054, sépara le catholicisme romain, à prétention "universelle", de l'orthodoxie grecque – la "bonne" doctrine correcte. Le sac de Constantinople (1204) par les croisés (catholiques) et surtout la conquête turque de la ville (1453) par Mehmet II scella définitivement le "grand schisme".

- (2) On "oublie" aussi trop souvent, qu'en 1941, Amin al-Husseini, Grand Mufti de Jérusalem, rencontra Adolf Hitler à Berlin. Il créa la Division Hanzar (ou Hansar, Handjar, ou encore Hanjar, qui signifie "sabre") des Soldats Musulmans Nazis en Bosnie, qui devint, avec 26.000 hommes, la plus grande division du Troisième Reich, et participa activement à l'extermination des Juifs, des orthodoxes et des tziganes.

- (3) On se rappellera que le terme "athée" a été forgé par ceux qui croyaient aux dieux pour désigner ceux qui ne les respectaient pas ou prétendaient qu'ils n'existaient pas. Aux premiers siècles de notre ère, les "polythéistes" païens appelaient les chrétiens "athées", et les premiers chrétiens désignaient les polythéistes du même nom, ce qui peut sembler assez paradoxal, étant donné que des dieux, ils n'en manquaient pas et de plus, acceptaient tous les nouveaux, même les inconnus, au point qu'il existait des temples (au moins un) qui leur étaient dédiés. La question qui reste à se poser est alors : "Mais pourquoi donc ont-ils persécuté les chrétiens ?" Surtout si on se rappelle qu'il existait d'importantes communautés juives dans les grandes villes romaines.

La question "Mais pourquoi les chrétiens ont-ils persécuté les païens (et les juifs, entre autres)" ne se pose plus...

- (4) Terme proposé au représentant du Saint-Siège en Croatie par le cardinal Maglione pour désigner désormais les orthodoxes. Les estimations du nombre de victimes de ce camp varient entre 200.000 et 900.000. (!) Il y eut de nombreux autres camps (au moins 22) : Danica, Djakovo, Jadovno, Jastrebarsko, Kerestinec, Kruscica, Lobargrad, Slano, Stara Gradiska...

- (5) Egalement connu sous les noms de Tomislav Filipović et Tomislav Filipović-Majstorović. Le nom Filipovic est très répandu en Croatie.

- (6), (7), (8) et (9) voir H. Fabre, op.cit.

SUITE A DES CIRCONSTANCES INDEPENDANTES DE NOTRE VOLONTE, LA T.A. N'A PU PARAITRE REGULIEREMENT DEPUIS UN CERTAIN TEMPS. TOUS LES ABONNES QUI ONT REGLE LEUR ABONNEMENT POUR 2012 OU 2013 RECEVRONT LES T.A. DES ANNEES 2013 ET 2014

LIVRES



Brigitte, l'héroïne, écrit des lettres érotiques. Elle joue au corbeau Rose. Sème-t-elle la discorde dans les couples ? Tant pis ! C'est qu'ils sont mal accrochés ! Elle distribue du bonheur aussi, devient la fée. Jeu dangereux - conduite à risques, mais elle aime le risque ! Va-t-elle au devant d'une catastrophe ou du grand amour ?

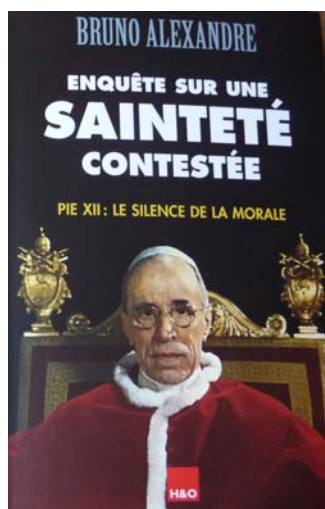
Tour à tour coquines, romantiques ou à suspense, ces lettres d'une fantaisie téméraire, d'un style vif où

l'humour mène la course, nous entraînent dans leur tourbillon, étonnés et ravis... Jusqu'où ?...

Victoria Thérême, née à Marseille dans une famille franco-italienne, écrit depuis l'adolescence. Elle publie à vingt-deux ans chez Juillard son premier roman. Une vingtaine de titres paraissent ensuite, surtout aux éditions des Femmes.

Bien accueillie à l'étranger, elle est distinguée par de nombreux prix et traductions. Son style novateur a très vite fait l'objet d'études. Elle mène parallèlement à cette oeuvre un combat social et féministe.

(éd. We ALLe ADe A, 15 eur)



Pie XII était un pape intelligent et cultivé, tout empreint des valeurs chrétiennes. En parole, il a constamment le racisme et l'antisémitisme. Mais qu'en a-t-il été de ses actes pendant et après la seconde guerre mondiale ? A l'heure où certains songent à l'élever au rang de saint et à en faire un exemple pour tous les catholiques, il est légitime de se poser la question : s'est-il vraiment montré digne, durant cette période cruciale

de l'Histoire, des valeurs qu'il prétendait incarner ?

Pour le savoir, Bruno Alexandre a mené une enquête minutieuse. Quelle fut l'attitude du pape face au nazisme et au fascisme ? On sait qu'il participa à l'élaboration des accords du Latran avec Mussolini et du concordat entre le Vatican et le Reich. Cela en fait-il un pape pro-nazi, comme des historiens l'ont affirmé ? Etait-il vraiment au courant des atrocités commises contre les Juifs et de leur ampleur ? Aurait-il pu s'y opposer efficacement ? Plus révélateur est son rapport au régime slovaque qui institua des lois anti-juives dès 1939 et dont le président était un ecclésiastique et le premier ministre un catholique pratiquant. Aucune sanction ne fut jamais prise à leur encontre. Et que penser de son soutien au régime oustachi de Croatie qui organisa le génocide des Serbes orthodoxes et des Tsiganes ? Là encore, ne pouvait-il vraiment rien faire ?

Par delà les polémiques, c'est avant tout sur la valeur *morale* des positions de Pie XII que Bruno Alexandre, dans cet ouvrage, veut jeter un éclairage réaliste et impartial.

Bruno Alexandre est agrégé de biologie. Il s'intéresse de longue date aux questions de religion. On lui doit, entre autres, *Eglise qu'as-tu fait de l'Evangile de la vie ?* (2000) et les *Chroniques d'un incroyant* (2008)

Editions H&O, 19 eur

RENÉ POMMIER

RIRE ET COLÈRE D'UN INCROYANT



Élevé dans la religion chrétienne, René Pommier n'a cessé, depuis qu'il a perdu la foi, d'éprouver un double sentiment que l'on retrouve tout au long de ce livre: si les croyances religieuses, particulièrement celles de la religion chrétienne qui, en matière de fariboles rocambolesques, a fait preuve d'une inventivité tout à fait phénoménale, le font souvent pouffer de rire, elles le font aussi, et plus souvent encore, étouffer de colère, surtout lorsqu'elles prétendent exiger qu'on les respecte. Ce livre constitue donc d'abord et surtout une vigoureuse défense du libre examen. Si un chrétien, un juif ou un musulman ont le droit de dire tout le bien qu'ils pensent de leurs religions respectives et notamment de prétendre qu'elles ont été instituées par Dieu, les incroyants, nous dit René Pommier, doivent avoir le droit de dire tout le mal qu'ils en pensent, eux, et notamment d'affirmer qu'elles sont une insulte à l'intelligence humaine. Les premiers ont le droit de nous présenter leurs croyances comme des vérités éternelles et divines; les seconds doivent avoir le droit de les regarder comme un tissu de stupidités anachroniques et de le dire sans ménagement.

Agrégé des lettres, ancien élève de l'École Normale Supérieure rue d'Ulm, docteur d'Etat, René Pommier est un spécialiste de la littérature du XVIIème siècle.

Editions Kimé, 2 impasse des peintres, Paris Ie
Collection "détours littéraires Prix TTC France 13 eur

LAS VEGAS EN ESPAGNE

Transmis par Louis Ballester

L'Espagne qui possède déjà le plus grand bordel d'Europe à quelques kilomètres de la frontière franco-espagnole, aura-t-elle aussi la plus grande métropole européenne des jeux d'argent ?

Suivez le guide :

Chacun sait que les charognards s'attaquent de préférence aux animaux faibles, vieux ou malades. Il en est de même des charognards capitalistes américains qui s'abattent sur une Espagne à bout de souffle, minée par un chômage record qui devrait toucher 24,7% de la population en 2012.

Dans une tribune libre intitulée "Sombre présage", publiée par l'agence de presse russe RIA NOVOSTI, le chroniqueur Hugo Natowicz nous apprend que le milliardaire américain Sheldon ADELSON a jeté son dévolu sur ce pays, pour y créer un projet pharaonique de ville consacrée aux jeux de hasard (L'Eurovégas), inspirée par le Las Vegas américain.

Ce complexe ludique devrait créer 164.000 emplois directs et plus de 97.000 emplois indirects. Les investissements devraient s'élever à 18,8 milliards d'euros. Pressés de trouver un moyen de relancer l'économie d'un pays qui a le couteau sous la gorge, les représentants des régions de Madrid et de Barcelone se sont précipités à Las Vegas, pour organiser une véritable "opération séduction" en vue d'accueillir le projet sur leur territoire.

Pensez donc : 36.000 chambres, six casinos, neuf théâtres, trois terrains de golf, une salle de concert avec 15.000 fauteuils... Les chiffres avancés sont éloquentes mais il y a un hic de taille : le magnat américains a avancé une série de conditions afin d'investir les sommes en question. Si l'État espagnol souhaite accueillir ce projet, il devra réviser une partie conséquente de ses lois (rien que ça !). Il exige notamment, tenez-vous bien :

- une modification du droit du travail afin de faciliter l'embauche et les licenciements,
- un amendement de la Loi sur l'immigration afin d'accélérer l'octroi de permis de travail aux étrangers,
- deux ans d'exemption d'impôts et de cotisation à la sécurité sociale,
- l'expropriation des terrains censés accueillir le futur Eldorado,

Et ce n'est pas tout. Il exige en plus, car dans la situation où est l'Espagne il peut tout se permettre :

- que les mineurs d'âge et les ludopathes (reconnus accros au jeu) puissent entrer dans les casinos,
- et qu'il soit permis de fumer en contradiction avec la loi nationale.

L'acceptation des conditions formulées par ce milliardaire américain signifierait que l'État espagnol serait réduit à renoncer à sa fonction première qui est la

protection des citoyens et la recherche du bien commun.

L'Eurovegas de Sheldon ADELSON présagerait-il un Far-West européen déserté par l'État, où les entreprises dicteraient peu à peu leurs lois, et où les gouvernements n'auraient plus que deux fonctions principales : faire cadrer les indicateurs économiques de leurs pays respectifs avec les diktats des agences de notations, en mettant en place des plans de rigueur de plus en plus violents, et contenir, à l'aide de la police, le mécontentement des peuples condamnés à observer passivement la disparition de leurs acquis sociaux.

Tel semblerait être le nouvel ordre public mondial placé sous le signe de la calculatrice et de la matraque, qui serait en train de se mettre en place, à la faveur (ou sous prétexte) de la crise.

MORT DU CHRIST EN DIRECT

CNN, traduction J.M. Capmarty

Tiago Klimeck, 27 ans était l'un des acteurs de la troupe du théâtre local qui participait à une représentation le 6 avril, dans la ville d'Itarare.

Klimeck est mort dimanche après avoir passé plus de deux semaines dans le coma, dû à de sévères lésions cérébrales provoquées par un manque prolongé d'oxygène, suite à sa pendaison accidentelle. C'est ce qu'ont déclaré les services de l'hôpital Santa Casa de Misericordia, dans la ville voisine d'Itapeva.

La cause de la mort n'a pas été immédiatement révélée. Des photos prises par un photographe local montre la dernière scène de la pièce, quand Klimeck, tenant le rôle de Judas Iscariot, se pend, comme il est dit dans la Bible, évangile selon Mathieu.

Selon TV Record, filiale de CNN, Klimeck portait un harnais pour tenir ce rôle pendant la pièce.

L'enquêteur de police Jose Victor Bassetti a déclaré que c'était la troisième année que les pompiers prêtaient ce harnais à la troupe de théâtre pour jouer cette pièce et que Klimeck n'avait pas reçu d'instructions particulières car il connaissait bien l'utilisation de cet équipement. Le harnais, ainsi que la corde utilisée dans la pièce, sont actuellement analysés à l'institut criminel de Sorocaba.

Luiz Carlos Rosner tient une roulotte à sandwich près de la place sur laquelle la pièce se jouait. Il décrit l'angoisse qui a saisi les membres de la troupe quand ils se sont aperçu que Klimeck était inconscient.

"Un des acteurs est venu vers moi, désespéré, en m'expliquant qu'il y avait quelqu'un qui avait perdu connaissance, qui pendait au bout de la corde et qu'il voulait la couper. J'étais un peu inquiet de lui donner un couteau au milieu de la foule."



KASHER, HALAL ET AUTRES METS

Jean-Max Capmarty

Tout le monde a entendu parler de la récente polémique sur la viande halal qui serait discrètement mise en circulation dans la grande distribution, au mépris du choix du consommateur. Mais à cette occasion, on n'a rien entendu concernant la viande Kasher et pourtant, c'est plutôt celle-là que vous risquez d'ingérer malgré vous ! Pourquoi ?

Commençons par le commencement. Kasher, qu'est-ce qui se cache derrière cette appellation ? La **cacherouth** est le code alimentaire prescrit aux enfants d'Israël dans la Bible hébraïque. Elle constitue l'un des principaux fondements de la Loi, de la pensée et de la culture juive.

Elle regroupe d'une part l'ensemble des critères désignant un aliment (animal ou végétal) comme permis ou non à la consommation et, d'autre part, l'ensemble des lois permettant de les préparer ou de les rendre comestibles. Nombre de Juifs, peu ou pas pratiquants, n'en connaissent que les bases et ignorent les détails d'un rite très contraignant.

Littéralement, "kascher" signifie "apte" ou "conforme", et ce terme est principalement utilisé dans le domaine alimentaire. Il est devenu, avec le temps, l'expression qui désigne un aliment dont la consommation est permise aux Juifs. Remarquons tout de suite que le mot kasher s'écrit aussi bien kosher que cacher et encore d'autres façons, mais il s'agit toujours de la même chose.

La liste des principaux aliments interdits et de ce qui est permis est énumérée dans le Lévitique 11 et le Deutéronome 14, sans qu'il soit donné aucune explication à ces interdictions. En résumé, il faut manger kascher parce que c'est écrit dans la Bible dont les cinq premiers livres forment le Pentateuque ou Thora ! On ne trouve pas là la fameuse alliance entre la foi et la raison.

L'exigence de sainteté prônée par la Thora s'étend à tous les domaines de la vie, du plus collectif au plus intime, et comme la nourriture de l'homme tient une place de choix dans sa vie, il était normal que la Thora réglementât cette activité en l'élevant au-dessus de sa simple signification biologique. Mais la Thora n'est pas un ouvrage de diététique ni de gastronomie !

Ainsi, lorsque la Thora cite un animal kascher ou non, lorsqu'une instance rabbinique reconnue dresse une liste des aliments kascher, cela ne signifie en aucune manière que les aliments interdits ne soient pas sains ou sales, mais tout simplement qu'ils font partie des aliments prohibés par la Thora pour contraindre ses adeptes et les dominer. L'obéissance à Dieu en conditionne bien d'autres.

L'argument selon lequel la nourriture kascher est meilleure pour la santé ne résiste pas à l'analyse et on n'a pas remarqué que les Juifs se portent mieux que les Gentils.

Les lois de la cacherouth sont nombreuses et variées, et toutes ne sont pas universellement observées.

Certaines ne le sont que par certains courants, d'autres dépendent du rite d'origine.

Cependant, on peut en dégager les règles principales :

Pour les aliments d'origine animale :

ils doivent présenter des signes particuliers et, dans le cas de mammifères et de volailles, provenir d'espèces particulières ; ils doivent être abattus de manière rituelle ; les parties interdites à la consommation, dont le sang, le nerf sciatique et la graisse, doivent être retirées.

Seul le lait des espèces licites peut être consommé.

Pour les aliments d'origine végétale :

ils doivent être vérifiés afin de s'assurer de l'absence de parasites visibles à l'œil nu ;

certains délais doivent être observés et, dans le cas du produit de la récolte en terre d'Israël, les dîmes doivent être prélevées.

Des lois supplémentaires s'appliquent lors de jours saints spécifiques, et uniquement lors de ces jours. Certains aliments doivent être préparés en grande partie ou en exclusivité par des enfants d'Israël.

Y a-t-il un meilleur moyen de couper une partie de la population de l'ensemble d'une nation ou même de l'humanité dans son ensemble ?

Nul Juif n'est censé ignorer les lois de la cacherouth pour son usage personnel. Toutefois, la surveillance et la supervision de la chaîne de production de nourritures destinées à autrui, par exemple pour la vente ou la restauration, doit être confiée à un expert en cacherouth.

La Bible divise les animaux en trois règnes : ceux qui vivent sur terre, ceux qui volent et ceux qui vivent dans l'eau. Le règne terrestre est subdivisé en animaux sauvages, domestiques et rampants.

La première mention d'« animaux purs et animaux impurs » se trouve dans le déluge, mais on n'y trouve toujours aucune raison à cette impureté attribuée à des créatures qui sont tout de même celles de Dieu qui, en les mettant dans l'arche, entend les sauver de la disparition.

Pour les animaux vivant sur terre, sont purs les animaux à sabots fendus ruminant leur nourriture, dont le bœuf, le veau, le mouton, l'agneau ou la chèvre et impurs les animaux dont le sabot n'est pas fendu comme le chameau, l'âne ou le cheval, ou ne ruminant pas leur nourriture comme le lapin ou le porc.

Pour les animaux qui volent, ce qui inclut les chiroptères (chauves-souris), la Bible donne une liste d'oiseaux interdits, notamment les rapaces. Les tourterelles et jeunes pigeons sont purs, étant les seuls oiseaux admis pour une offrande. Les volailles de basse-cour (poulet, oie, dinde, pintade) sont toutes potentiellement pures.

Toutefois, la pureté d'un animal doit être certifiée par la tradition avant qu'un de ces animaux soit consommé. En pratique, la liste des oiseaux purs et impurs est établie à partir des gloses de Rachi.

La Torah mentionne certains types de sauterelles comme permises à la consommation. Cependant, à l'exception de communautés dont les sauterelles constituent l'une des principales sources de nourriture, leur consommation est interdite en raison du doute quant à l'identification des espèces d'insectes permises.

Pour les animaux aquatiques, sont purs ceux qui ont des écailles et des nageoires, ce qui inclut des poissons tels que le saumon, la morue, le hareng, la sardine, le merlan, la dorade, le bar, la sole, le thon, la carpe, etc. L'esturgeon, qui perd ses écailles lors de l'accouplement, n'est pas kasher, (pas de caviar pour les Juifs!) ni la lotte, la raie, l'anguille ainsi que tous les fruits de mer (crevette, langouste, homard, huître, moules, etc.). Les poissons autorisés sont réunis dans une liste des poissons kasher.

Outre l'appartenance à une espèce pure, chaque animal doit, selon la Bible, être exempt d'impureté individuelle, c'est-à-dire ne souffrir d'aucune infirmité, parmi lesquelles l'écrasement des testicules afin d'être offert devant Dieu. Voilà enfin une explication à la ségrégation dont souffrent les femmes dans les religions du livre, pour se présenter devant Dieu, il faut avoir des couilles.

Cependant, et bien qu'il soit interdit à un Juif de châtrer un animal, raison pour laquelle on ne trouve en principe pas de bœuf, de chapon, etc. en Israël, il est licite d'abattre et consommer la chair d'un animal préalablement castré par un Gentil.

Abattage rituel

L'abattage rituel (*shehita*), auquel la Torah fait une allusion indirecte, a principalement pour but de vider la bête de son sang. La *shehita* consiste entre autres à trancher la veine jugulaire, l'artère carotide, l'œsophage et la trachée d'un seul geste continu au moyen d'un couteau effilé ne présentant aucune encoche. La défaillance d'un seul de ces critères rend la viande impropre.

La carcasse doit en outre être vérifiée après l'abattage, afin de s'assurer que l'animal n'était pas atteint d'un défaut qui aurait entraîné sa mort naturelle au cours de l'année, et rendrait sa mort par abattage douteuse, et donc impropre. L'une des lésions les plus invalidantes selon le *Beth Yossef* est la présence d'adhérences pulmonaires ; alors que les Juifs séfarades considèrent l'animal consommable si le poumon demeure étanche après résection de la lésion, les Juifs ashkénazes n'acceptent qu'une bête dont le poumon est lisse.

Les parties interdites à la consommation, parmi lesquelles le sang, le suif et le nerf sciatique, doivent ensuite être retirées.

La chair des animaux terrestres et des volatiles est donc à consommer exsangue. Cet interdit est si marqué que le terme *taref* (déchiré), désignant au sens strict une bête abattue improprement (c'est le cas non seulement des abattages n'ayant pas été réalisés selon la *shehita* mais aussi de bêtes abattues selon le rite, mais avec un couteau présentant un défaut ou blessée par un chasseur avant d'être consommée), en est venu à servir d'antonyme à

kascher. Toutefois, le terme exact est *tamè* (impur), seules les bêtes pures pouvant être consommées. Par ailleurs, lorsqu'un chasseur capture un animal pur, vivant, sain et sans blessure, celui-ci peut être consommé à condition d'être abattu selon le rite.

Cependant, le Talmud décourage la chasse, particulièrement à titre de loisir, car elle est cruelle envers les animaux.

Les défenseurs de l'abattage rituel ont développé tout un argumentaire tendant à prouver que la bête souffre moins que lors de l'abattage classique. Ils ont scanné des têtes de bovins abattus selon les deux (ou plusieurs) méthodes et ont constaté que le cerveau des animaux étourdis était détérioré alors que celui des animaux abattus rituellement était intact.

De plus, ils prétendent que la mort est instantanée lorsque la gorge est tranchée et que c'est pour cette raison que la guillotine a été considérée comme la mise à mort la moins inhumaine. Les mouvements de l'animal sont des soubresauts incontrôlés, comme ceux des canards qui parcourent encore quelques mètres après qu'on leur a coupé la tête.

Du fait de l'interdiction portant sur la consommation des parties interdites dont le tendon inguinal, souvent confondu avec le nerf sciatique, il est nécessaire de pratiquer le prélèvement de ce tendon, du suif et des gros vaisseaux environnants.

Cette opération, pratiquée quasi systématiquement jusqu'au XIX^{ème} siècle, étant délicate et peu rentable car la viande présente ensuite un aspect peu engageant, les autorités rabbiniques européennes, ainsi que le grand-rabbin de New York, ont jugé préférable de déclarer les parties arrières des animaux impropres à la consommation (pas de chance, ce sont les meilleures), et les bouchers les remettent dans le circuit de distribution des viandes non kascher.

Ces parties, qui s'étendent jusqu'à la huitième côte pour les bovins, et incluent les rumsteck, filet, faux filet, bavette, onglet, entrecôtes et côtes, sont les morceaux de première catégorie, les plus tendres de l'animal.

Les pièces improprement appelées « entrecôtes », que l'on peut trouver sur l'étal de certaines boucheries kascher en France, sont en fait des basses côtes de la partie avant du bœuf, donc des morceaux de deuxième catégorie, beaucoup moins tendres.

C'est pour cette raison qu'à appellation identique, la viande bovine kascher apparaît beaucoup moins tendre que les autres.

Cette règle ne repose sur aucun interdit religieux à proprement parler et sa justification est uniquement financière. Cette excision du nerf sciatique n'est réalisée de nos jours qu'en Israël, du fait de l'absence de demande pour de la viande non purgée. Cependant, le rabbin Moshe Feinstein ayant déclaré que l'oubli d'une prescription de la Torah constitue une faute grave, un séminaire a été tenu aux États-Unis en 2007 en vue de réintroduire la pratique. On voit ici que rien n'est simple, et ce n'est pas fini.

Traitement : la cachérisation

Une pièce de viande ou de volaille, même rituellement abattue, comporte encore du sang, et doit en être débarrassée avant d'être cuisinée. Ce processus doit être réalisé dans les trois jours suivant l'abattage, sans quoi le sang se fige. Il s'effectue en trois étapes :

- lors de la *cheriyya* (« lavage »), la viande est plongée dans un récipient rempli d'eau et trempée sur toute sa surface pendant une demi-heure, afin de la ramollir de sorte qu'elle puisse absorber du sel. Les liquides sont ensuite drainés en déposant la viande sur une planche rainurée inclinée.

- la *meli'ha* (« salaison ») consiste à saler de tous les côtés la viande avec du sel (de préférence du « sel de cachérisation ») et à la laisser sur la planche pendant une heure.

- lors de la *hada'ha* (« rinçage »), la viande est rincée deux fois.

Cette procédure est inutile si la viande est grillée sur feu nu ; dans le cas des organes riches en sang, comme le foie, c'est d'ailleurs le seul moyen de cachérisation.

Du fait de cette extraction méthodique du sang, il est interdit de bouillir une volaille afin de la plumer, car le sang se coagule. De même, il est interdit de congeler une pièce avant de la cachériser, à moins qu'elle ne soit destinée à être grillée, car au cours de la congélation, le sang se fige.

« Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère. »

Cette ordonnance, évoquée à trois reprises dans la Bible, est l'une des plus suivies par les Juifs, y compris par ceux qui ne respectent pas strictement les autres règles.

Au pied de la lettre, on peut se contenter de vérifier que le lait ne provient pas de la mère de la bête, et autoriser les autres mélanges, à condition que la bête soit abattue selon les rites, mais les Sages rabbiniques y voient une interdiction de *tout* mélange lacté/carné, même s'ils ne sont pas cuits ensemble, et cette interdiction concerne aussi la volaille dont on sait pourtant que le risque de la cuire dans son lait est extrêmement peu probable.

Certains interdisent également le lait et le poisson ; il ne s'agit cependant pas d'un article de loi, mais d'une coutume non universellement suivie. On voit ici que rien n'arrête la course à la pureté.

De cette interdiction a été déduit un corpus de règles des mélanges interdits, interdisant de cuisiner ou de consommer des produits carnés (viande et dérivés) avec des produits lactés (lait et dérivés). Ainsi :

les Juifs doivent attendre le repas suivant pour consommer du lait après avoir mangé de la viande, un peu moins si un plat carné doit être consommé après un plat lacté, afin de ne pas mélanger les deux produits dans l'estomac.

Les mets sont classifiés en trois catégories :

- lacté (*halavi*),

- carné (*bassari*) s'étendant à la volaille, mais pas aux poissons,

- neutre (*pareve* ou *parve*), comprenant les œufs, poissons, fruits et légumes, etc..., ainsi que des produits devenus inertes par suite du traitement nécessaire à leur obtention, comme les gélatines, extraites d'os animaux (ces animaux doivent tout de même être *kascher* pour que la gélatine le soit).

Mais un met peut changer de statut, par exemple, une pomme de terre frite dans une graisse animale devient « carnée ».

Les plats non-*kascher* transmettent leur impureté aux ustensiles utilisés pour leur préparation qui ne peuvent donc plus servir pour les nourritures *kascher* auxquelles elles transmettraient à leur tour leur impureté. Certains ustensiles, selon les matériaux dont ils sont faits, peuvent être purifiés par application d'une flamme à haute température (*libboun*), ou par immersion dans de l'eau bouillante (*hagala*).

Mais le plus souvent, on estime que les ustensiles de cuisine et la vaisselle qui ont contenu des plats lactés ne peuvent plus servir pour des plats carnés et réciproquement. Donc, les Juifs pratiquants utilisent deux batteries de cuisine et deux vaisselles distinctes pour ne pas effectuer de mélanges interdits.

En outre, un plat *kascher* perd son statut lorsqu'il est mélangé par erreur à un plat *taref*, même quand l'élément impur a été retiré. Il en est de même pour des plats lactés et carnés. Cependant, et dans les deux cas, si la proportion de l'aliment non-désiré est inférieure à 1/60^e du volume de nourriture total, le plat demeure *kascher*. Ce principe d'exception connaît lui-même des exceptions, certains aliments, comme le pain levé, ne pouvant être annulés quand bien même la proportion serait de 1 pour 1.000. Il y a de quoi y perdre son latin, surtout s'il est de cuisine !

Régulations liées aux végétaux

Les prescriptions et restrictions sur les aliments d'origine végétale sont moins nombreuses que celles sur les produits animaux. Néanmoins, un régime végétarien n'offre pas une entière garantie de *cachérouth*. Les plats végétaux pourraient en effet avoir été préparés avec des ustensiles ou servis dans des vaisselles impropres, et des ingrédients non-*kascher* pourraient y avoir été ajoutés. De plus, certains produits purement végétaux comme le pain ou le vin sont soumis à des règles de *cachérouth*.

Les végétaux, en particulier des légumes à feuille dont la laitue, les choux, les bettes, les épinards, le persil, etc. doivent être inspectés avant toute utilisation, afin de s'assurer de l'absence d'insectes et d'autres parasites visibles à l'œil nu, qui les rendraient impurs. L'ingestion de ces parasites va à l'encontre de trois à six (selon l'interprétation) prescriptions bibliques, ce qui dépasse en gravité la consommation de porc.

Au sujet du porc, on entend souvent dire, même par des non juifs, que son interdiction est due au fait que

cette viande se corrompt rapidement sous les climats chauds du Moyen-Orient. Ce serait donc une mesure de santé publique. A ce compte, la population du Viet Nam devrait souffrir de toutes sortes de maladies, voire même avoir disparu, car le climat y est au moins aussi chaud qu'au Proche Orient. Or, on y consomme le porc avec plaisir et il ne semble pas que les Vietnamiens manquent de résistance ni d'une belle force vitale.

Pour les produits de la terre d'Israël, diverses dîmes prescrites par la Bible doivent être prélevées. En l'absence du Temple de Jérusalem, une version modifiée des dîmes est retirée du produit total de la récolte. Le produit d'une récolte non-prélevée est appelé *tevel*, et est interdit à la consommation.

Des précautions supplémentaires doivent être prises avec le *sheviit*, qui est la récolte de la terre d'Israël lors de chaque septième année, afin de ne pas enfreindre les lois de l'année sabbatique.

Les fruits d'un arbre planté ou replanté ne peuvent être consommés ni utilisés pendant trois ans. Certains évitent également de consommer des céréales la première année de la récolte.

De nombreux restaurants et producteurs de produits végétariens acquièrent un *hekhsher*, certifiant que la *cacherouth* de leurs produits a été attestée par une organisation rabbinique, que les végétaux suspects d'infestation ont été examinés et que les démarches ont été entreprises pour que toute nourriture cuite remplisse les exigences du *bishoul Israël*.

Si vous trouvez que ce n'est pas assez compliqué, attendez la suite.

Régulations liées aux jours saints

Alphonse Lévy, cuisine de pessah, 1900

De façon générale, sauf cas d'urgence vitale absolue, les plats ne peuvent être cuisinés le Sabbath, car l'on enfreindrait divers interdits dont celui de faire du feu. Les rabbins autorisent les diverses formes de plats ayant mijoté au cours du sabbath, car le feu a été allumé avant la tombée du soleil au vendredi soir.

De même, certains plats, comme la carpe farcie, ont été élaborés afin de ne pas transgresser l'interdit de séparer le grain de l'ivraie, c'est-à-dire la chair du poisson de ses arêtes.

La période de Pessa'h, débutant avec la Pâque et durant une semaine, se caractérise par une restriction supplémentaire sur les aliments levés ou fermentés, collectivement appelés *hametz*. Ceux-ci doivent être recherchés méthodiquement et brûlés et nul Juif ne peut en posséder; la cuisine *kascher lèPessa'h* se prépare donc exclusivement ou presque à base d'azyme (pain non levé).

Plus récemment, des produits de substitution non-*hametz* ont été mis sur le marché, en utilisant par exemple du glucose extrait de pommes de terre. La fermentation étant considérée comme l'une des formes d'impureté les plus absolues, les préparatifs à la fête doivent comporter une cachérisation des récipients et ustensiles

habituellement utilisés ; traditionnellement, les juifs pratiquants possèdent deux services (carné et lacté) réservés à ces sept jours (huit en Diaspora) en sus des services habituels.

Si l'interdiction ne touche à l'origine que cinq espèces de grain, de nombreuses variations sont apparues du fait de la dispersion des Juifs de par le monde, au sein des grandes divisions juives, séfarades, ashkénazes et mizrahim, chacune s'appuyant sur les opinions de leurs décisionnaires : c'est pourquoi les ashkénazes s'abstiennent de la consommation de légumineuses pendant la période de la Pâque, alors que les autres ne suivent pas cette tradition.

De plus, chaque pays avait son propre interprète, et les restrictions alimentaires lors de la semaine pascale ne sont pas exactement les mêmes parmi les Juifs du Maroc, d'Algérie ou de Tunisie ; de même, certains sous-groupes ashkénazes interdisent le *gebrochts* (azyme trempé), tandis que d'autres se sont fait une spécialité du *Matze brei*, nécessitant de tremper l'azyme dans de l'eau chaude ou du lait.

Aliments nécessitant d'être préparés par des juifs

Afin de prendre leurs distances vis-à-vis des Gentils, les Sages avaient interdit d'utiliser le vin, le pain et l'huile produites par les idolâtres.

Attestation et label de cacherouth

Les produits manufacturés ne peuvent être commercialisés que s'ils ont été certifiés *kascher*. En France, le Consistoire, l'autorité juive créée par Napoléon Ier et reconnue par le Ministère de l'intérieur, publie chaque année une liste de produits contrôlés et appose son label, le *KBDP* (*Kascher Beth Din de Paris*), dans les magasins et commerces sous sa surveillance.

Il est à noter que le ministère de l'intérieur d'un pays qui ne reconnaît aucun culte se mêle de certifier des aliments au symbolisme hautement religieux. En Israël, la mention « *kascher* » est apposée sur les produits contrôlés par les autorités rabbiniques reconnues.

Si l'interdiction totale de la viande *kascher* en Europe n'est pas d'actualité, il pourrait en revanche se produire à moyen terme une forte augmentation des prix freinant cette consommation.

En effet, suite à la recrudescence des épidémies concernant le bétail européen ces dernières années, les associations de consommateurs exigent de plus en plus de traçabilité sur toutes les viandes. Elles insistent ainsi, notamment, sur le fait de voir apparaître en toutes lettres sur l'étiquette selon quel rite l'animal a été abattu.

Or, actuellement, compte tenu de l'interdiction religieuse de consommer l'arrière du bœuf (voir plus haut), la moitié de la viande *casher* est considérée comme impropre à la consommation de la communauté israélienne et est revendue, de façon anonyme, dans la filière normale.

Et le halal dans tout ça ?

C'est beaucoup plus simple.

Tout est halal, c'est à dire autorisé, sauf ce qui est interdit, et ces interdictions ressemblent fort aux principes de la cacherouth en version allégée. Et, apparemment, ces principes ne s'appliquent qu'à la viande.

Que ce soit dans les pays musulmans ou ailleurs, l'époque est au Halal (licite) ou au Shar'î (légal), et tout y passe : de la finance à l'alimentaire, en passant par la mode, l'éducation, et bien d'autres domaines. Plusieurs raisons à cela, dont les principales sont le réveil islamique (la demande) et l'opportunité commerciale que cela représente (l'offre). Dans ce cadre, on voit apparaître différents produits étiquetés « halal » en ce sens qu'ils ne comportent rien qui soit religieusement illicite. Donc, une casserole halal n'a aucun sens.

Le principe de base concernant la nourriture, la boisson et les vêtements est que n'est interdit que ce qu'Allah et Son Messager ont interdit, ce qui est limité et énuméré. Cela indique que ce qui n'est pas mentionné est permis.

Cela englobe toute chose, qu'il s'agisse de nourriture ou de boisson, tout ce qui n'est pas mauvais est bon et licite. Cela comprend toutes les formes de grains et de fruits, tous les animaux de mer, les huit catégories de bétail et les chevaux, les oiseaux, poules et paons, et d'autres animaux et volatiles semblables, sauf ce qui est interdit.

En d'autres termes : tout ce qui n'est pas interdit est licite et ne nécessite aucun étiquetage. Il est important de bien saisir cette nuance, le terme Halal ne désigne pas ce qui doit réunir certaines conditions, mais au contraire, qui ne contient aucune interdiction confirmée par un Texte. C'est le contraire de kasher tout en étant exactement la même chose, en beaucoup moins restrictif !

Sont interdits la bête trouvée morte, le sang versé, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête morte suite à un coup, une chute ou un coup de corne, et celle dont un prédateur a mangé - sauf si vous l'égorgez avant qu'elle ne meure. Est également interdite la consommation de la bête qu'on a immolée sur les autels des polythéistes.

La manière de sacrifier, de saigner et blesser la bête est la même que celle des Juifs, puisque puisant sa source dans les mêmes textes (la Bible) du point de vue de l'obligation de faire couler le sang et de passer l'instrument utilisé pour l'égorgement ou la saignée à l'endroit défini par la législation.

Si les fondements du sacrifice n'avaient pas été les mêmes, Allah n'aurait pas permis aux musulmans de consommer les sacrifices des Gens du Livre, de même qu'Il leur a permis les sacrifices des musulmans.

Pour que le sacrifice soit licite, quatre conditions doivent être remplies :

La première : l'aptitude de celui qui égorge, saigne ou blesse mortellement, qui doit être doué de raison, et doit vouloir sacrifier. Ainsi, le sacrifice du fou, de

l'homme ivre et de l'enfant en-deçà de l'âge du discernement, n'est pas valide car on ne leur attribue pas d'acte délibéré.

La deuxième : l'instrument utilisé, qui doit être un instrument aiguisé pouvant trancher ou transpercer en raison de son tranchant et non de son poids, que cet instrument soit de fer, de pierre, de bois, ou autre, à l'exception de l'os et de l'ongle avec lesquels il n'est pas permis de sacrifier.

La troisième : couper la trachée et l'œsophage, alors que couper les veines jugulaires n'est pas nécessaire mais recommandé. C'est l'inverse qui serait logique puisque, s'il s'agit de faire couler le sang, ce sont surtout les vaisseaux sanguins qu'il faut trancher.

La quatrième : la mention d'Allah au moment où la main va égorger, en disant : « Au Nom d'Allah », aucune autre formulation n'est permise, elle est obligatoire lorsqu'on s'en souvient, mais cette obligation disparaît en cas d'oubli, et c'est là l'avis de la majorité des savants (!).

Ce sont donc là les conditions à respecter pour que la consommation d'une bête soit licite, et toute autre condition est caduque, en raison de la parole du Prophète : « Toute condition qui ne figure pas dans le Livre d'Allah (le Coran et la Sunna) est caduque. » Si les quatre conditions sont respectées, la consommation de la viande est licite, que le sacrifice soit réalisé par un musulman ou une personne des Gens du Livre (juif ou chrétien).

Les savants (il semble que ce terme concerne des membres du clergé, même s'il convient mal dans le cas de l'Islam) sont unanimes sur le caractère illicite des sacrifices réalisés par les polythéistes, les idolâtres, les athées, et tous les groupes mécréants, en dehors des juifs et des chrétiens.

Si les viandes ont été sacrifiées ou chassées dans les pays musulmans, le principe de base est qu'elles sont licites, et il n'est pas nécessaire de demander si le Nom d'Allah a été invoqué, car on doit considérer que le musulman est digne de confiance et qu'il a invoqué le Nom d'Allah.

Tout ce qu'on doit faire est d'invoquer le Nom d'Allah au moment de manger, car il est recommandé d'invoquer le Nom d'Allah au début du repas et de louer Allah à la fin. (Les bons Chrétiens doivent faire de même en changeant le nom du patron).

Donc si la personne qui sacrifie compte parmi les juifs ou chrétiens, ou que la viande provient de pays considérés comme des pays de confession chrétienne ou juive, les viandes qui en sont importées sont licites à la consommation. Ce qui nous amène à une ambiguïté soulevée par certains : les Gens du Livre de l'époque du Prophète n'ont rien à voir avec ceux que nous connaissons aujourd'hui. En effet, ils ont évolué !

On trouve aujourd'hui des Gens du Livre qui sont athées, et ne croient ni au Dieu, ni au Diable, mais tant qu'ils se réclament du judaïsme ou de la chrétienté, même s'ils sont polythéistes, leurs sacrifices sont licites.

La pratique ou l'attachement à la religion n'est donc nullement considéré, mais on regarde uniquement l'affiliation au christianisme ou au judaïsme, et jusqu'à aujourd'hui les populations des principaux exportateurs de viande comme les USA, le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, ou l'Australie sont très majoritairement d'obédience chrétienne.

Et même en France, une majorité de la population se dit catholique, même sans croyance ou pratique effective. Donc si ces viandes nous proviennent de pays des Gens du Livre, elles nous sont licites.

Il n'est pas imposé à un Musulman de demander de quelle manière sont sacrifiées les bêtes tant qu'elles émanent de ceux dont les sacrifices sont permis, mais s'il est par la suite établi qu'elles ne sont pas sacrifiées de manière légale, elles sont illicites à la consommation. Mais le fait de chercher et d'interroger à ce sujet est une forme d'excès et de difficultés imposées aux gens. Donc, tant qu'on ne sait pas, c'est bon, et on ne doit pas chercher à savoir.

C'est là un point important qui est le sens premier du hadith : la transgression et l'exagération qui consiste à interroger sur les conditions d'abattage, comme il est mentionné dans certains commentaires de ce hadith. La réponse du Prophète était une forme de réprobation. Si le principe de base est que la viande qui nous est apportée provient d'une personne, d'une région, d'un pays dont les viandes nous sont licites, il ne convient pas de chercher plus loin, et ce n'est pas faire preuve de piété que d'interroger.

Il est important de bien comprendre ce point, car on veut également faire croire aux musulmans qu'ils consomment des viandes illicites au sein même des lieux saints, car ils sont trompés par les industriels et les autorités en place. Ce genre d'affirmation est totalement infondée, et cette même question a été éclaircie depuis de nombreuses années par shaykh Ibn Bâz, Al-'Uthaymin et les savants du Comité permanent.

Leur réponse, toujours la même, est religieusement fondée, et elle consiste à dire que ces viandes proviennent d'un pays des Gens du Livre, et qu'il n'appartient pas au musulman d'interroger sur la manière dont les bêtes ont été sacrifiées, de la même manière que le Prophète n'a pas interrogé les Gens du Livre qui lui ont offert des viandes préparées, même la juive qui lui présenta une épaule empoisonnée. Ce n'est donc pas une négligence ou une tromperie comme on aime à le faire penser.

Comme l'a exposé plus tôt shaykh Ibn Bâz, cela concerne les cas où le mode d'abattage n'est pas connu, mais si cela est connu, il en va autrement :

Ainsi, s'il est connu que plusieurs modes d'abattage existent dans le pays et qu'on ne peut établir que la pratique majoritaire est l'égorgeage ou de manière plus générale la saignée, alors le principe de base est l'abstention puisque ne sont permises aux musulmans que les bêtes licites à la consommation sacrifiées par des musulmans, ou des Gens du Livre.

Reste un dernier point, si le sacrificateur est juif ou chrétien, qui concerne l'invocation du Nom d'Allah (At-

Tasmiyyah) au moment du sacrifice. Pour ne pas nous étendre sur cette question qui fait débat entre les savants depuis les Compagnons, nous emprunterons la voie de la précaution, conformément à la parole du Prophète :

« Laisse ce qui te jette dans le doute pour ce qui ne t'y jette pas », en nous rangeant à l'avis de la majorité des savants qui énoncent que même les Gens du Livre doivent invoquer le Nom d'Allah.

On voit donc qu'il existe trois modes opératoires : l'égorgeage ou la saignée en plantant un instrument tranchant à la base du cou, ceci pour la bête maîtrisée, mais si celle-ci est incontrôlable, alors les règles qui s'appliquent sont celles de la chasse, et si on la blesse mortellement à distance, sa consommation sera licite. Dans tous les cas, l'essentiel est de faire jaillir le sang à l'aide d'un instrument tranchant, au mieux au niveau du cou, et si cela n'est pas possible sur tout endroit du corps.

Aucun Texte ne permet de spécifier que l'abattage doit être fait à la main

Sur ce point encore, on ne trouve pas de texte venant l'interdire, et comme l'explique shaykh Al-'Uthaymin : ce qui doit être pris en compte est le ménagement de la bête, et si l'engourdissement permet de la sacrifier en réduisant la souffrance, mais sans la tuer, cela peut être pratiqué.

Si la bête est soumise à un courant électrique, et qu'ensuite elle est toujours vivante et sacrifiée, elle est licite, et le signe qu'elle est toujours vivante est que lorsqu'on l'égorge le sang jaillit (alors qu'il ne fera que s'écouler si la bête est morte, et il aura commencé à coaguler).

Sources : Extraits de la publication des Salafis de l'Est

Sur le plan de l'hygiène,

- il ne faut pas manger les cadavres d'animaux (charogne), c'est à dire : l'animal doit être abattu selon le rite islamique.

- il ne faut pas consommer le sang qui peut porter des maladies c'est à dire : la viande doit être séparée du sang rapidement sinon elle devient harâm bien que l'abattage ait été halal.

Sur le plan du respect de l'animal et de l'environnement,

- il ne faut pas faire souffrir l'animal avant et pendant l'opération de l'abattage c'est à dire : Il ne faut pas maltraiter l'animal pendant l'élevage, il ne faut pas tuer un animal devant un autre animal, il ne faut pas tuer l'animal devant les petits enfants, l'abattage doit être fait dans un endroit propre et préparé pour cela.

- il ne faut pas tuer une bête pour une raison autre qu'alimentaire c'est à dire : il faut bannir toute perversité, le fait de prononcer des paroles sacrées (Bismillah allahou akbar, soit, en français, Au nom de Dieu le plus grand) c'est surtout pour rappeler que cet acte est sous contrôle de la moralité et pour ne pas prendre goût à voir le sang ou se sentir supérieur car notre sort bien qu'il n'est pas identique à celui de cet animal, lui est similaire.

Nous allons mourir et nous devons rendre compte de nos actes devant le tout puissant.

L'islam n'omet pas de rappeler les fondamentaux de tolérance, de flexibilité et d'ouverture d'esprit

Dans cette logique, la viande casher est halal puisque elle remplit les conditions du cahier des charges. Pour consommer une viande casher, il suffit juste de prononcer l'expression Bismillah allahou akbar soit, en français, Au nom de Dieu le plus grand, pour compléter les exigences du halal.

Cela signifie, pas besoin que l'animal soit abattu par un musulman. La déclaration de bonne foi est suffisante dans une relation de confiance. Les Musulmans ont de la chance puisqu'ils ont le droit de consommer les meilleurs morceaux auxquels les Juifs n'ont pas droit.

Nous n'avons abordé ici que les principes concernant l'alimentation, mais il faudrait parler du reste : la circoncision des garçons, le problème des poils qu'il faut avoir ou pas, les chapeaux dont il faut se couvrir le chef, et bien d'autres fantaisies burlesques.

Voilà comment, par des contraintes d'un autre siècle, on empêche les gens de fraterniser car, qu'y a-t-il de mieux qu'une bonne table pour unir les esprits et les cœurs. Remercions Dieu d'avoir épargné aux Athées toutes ces sornettes. Amen.

NOTES DE LECTURE

J.M. Capmarty

Un petit livre (9 euros) qui vous en donne pour votre argent, voilà qui mérite d'être signalé, je dirais même plus, encensé. Ici, point de polémiques sur le port de la burqa ou la kipa, exit le mystère de la transsubstantiation, mais une étude comparative entre les paradis promis par les grandes religions qui empoisonnent le monde. Le titre est simple et direct :

**Guide du Paradis paru aux éditions de l'Aube.
l'auteur Pierre Conesa**

Le ton est celui qui convient, sérieux, car on ne plaisante pas avec ce qu'on veut ridiculiser, et la meilleure façon est d'adopter le point de vue de l'adversaire. Mais c'est ce sérieux même qui est en complet décalage avec le propos de l'auteur. La lecture de la table des matières est éloquente :

Voici les quatre premiers chapitres :

- 1 Quelques connaissances générales sur les paradis
- 2 Peut-on visiter ?
- 3 Comment s'y rendre ?
- 4 Quand y aller ?

Le reste à lavement... car il s'agit bien d'un lavement spirituel que l'auteur nous propose. Le style est impeccable, même si il y a quelques erreurs minimes, comme par exemple le prénom de Michel Servet qui devient Jean, mais à ce prix, on ne marchand pas.

L'humour comme arme de destruction massive, voilà ce qui nous manquait et que Pierre Conesa met en branle devant nous.

UN TEMPLE BOUDDHISTE EN SEINE ET MARNE

Les journaux

Le 22 juin s'est ouvert à Bussy-Saint-Georges le plus grand lieu de culte dédié à Bouddha en Europe.

Ni chatoyantes pagodes, ni inflation d'ornements : les amateurs de folklore en seront pour leurs frais. Car le plus grand temple bouddhiste d'Europe, dont l'ouverture au public est programmée le 22 juin prochain à Bussy-Saint-Georges en Seine-et-Marne, aspire plus sobrement à la zénitude architecturale.

Mais encore ? 8.000 m² façonnés de verre, de bois, de pierre et de béton brut, saupoudrés de quelques toitures végétalisées et agrémentés de jardins remplis d'arbres fruitiers.

Rien d'ostentatoire, en somme, dans ce lieu à la double vocation «cultuelle et culturelle» (1), conçu par l'Atelier Frédéric Rolland. « L'endroit comportera une première partie ouverte à tous abritant un restaurant végétarien et des espaces où seront régulièrement organisés des cours de calligraphie, des séances de méditation, des dégustations de thés orientaux », énumère l'architecte Polly Rolland.

Une seconde section regroupera quatre grandes salles de prière dont la capacité totale dépassera le millier de fidèles. Dans l'aire principale, l'installation d'un **bouddha en jade blanc, haut de 5 mètres et pesant pas moins de 8 tonnes**, a donné lieu à un véritable parcours du combattant. « La statue a été taillée à même la montagne birmane puis acheminée jusqu'au port de Marseille, alors en grève », se souvient Polly Rolland.

« Il a fallu ensuite organiser un convoi exceptionnel, prévoir des grues pour positionner la sculpture dans le temple et enfin refermer la toiture, car le bouddha ne passait pas dans les portes. » Deux cloîtres longs de 100 mètres aboutiront à une quarantaine de chambres, occupées notamment à l'occasion de retraites spirituelles.

Le projet, d'un montant de 16 millions d'euros, a été financé à 80% par l'ordre monastique taïwanais Fo Guang Shan, l'une des huit branches du bouddhisme (?), et à 20% par des dons de fidèles. Il aura nécessité deux ans et demi de travaux. « Habituellement, il y a toujours des conflits sur un chantier mais là, tout a été géré dans la zénitude », raconte Polly Rolland.

Ce nouveau lieu « plus culturel que religieux », estime l'architecte, doit s'insérer dans un écoquartier, la ZAC Sycomore, résolument œcuménique : **une synagogue, une pagode laotienne, une mosquée ainsi qu'une église voisineront le temple bouddhiste.**

Le maire a affirmé que cela ne coûtera pas un centime aux contribuables.

Votre secrétaire qui réside dans cette chatoyante localité et est allé visiter les lieux n'a rien à craindre de Satan, avec de telles protections !

(1) Voilà qui devient un leitmotiv, pour ne pas dire du rabâchage.

LES FINANCES DE L'ÉGLISE POLONAISE

Le financement par l'État de l'Église catholique de Pologne soulève une vague de critiques, poussant le gouvernement à proposer aux citoyens le choix de lui offrir ou non de l'argent, une révolution dans ce pays où l'Église jouissait jusqu'ici de tous les privilèges.

« Coupez le cordon ombilical ! », ont clamé des féministes polonaises lors d'une manifestation à l'occasion de la journée internationale de la femme, pour revendiquer que l'État cesse d'alimenter les caisses de l'Église. Selon diverses sources, l'Église polonaise reçoit chaque année de l'État entre 300 et 350 millions d'euros.

Les féministes ne sont pas les seules à réclamer une véritable séparation de l'État et de l'Église, dans une Pologne où 90% des Polonais se déclarent toujours catholiques.

Un parti ouvertement anticlérical, le Mouvement de Palikot (RP), est la 3e force politique au Parlement élu il y a cinq mois. «Rien que pour l'enseignement du catéchisme à l'école, l'État dépense l'équivalent de 100 millions d'euros par an. Pourquoi ne construit-on pas des crèches avec cet argent, alors que nous sommes l'un des pays qui en manque le plus en Europe», déclare à l'AFP Janusz Palikot, fondateur et chef du parti qui porte son nom.

Conscient de l'évolution de l'opinion publique, le gouvernement libéral de Donald Tusk a annoncé la semaine dernière son intention de liquider un fonds avec lequel l'État finance les cotisations sociales des prêtres. Créé sous l'ancien régime communiste, ce fonds devait compenser l'Église polonaise pour la nationalisation de ses biens.

L'an dernier, cette subvention s'est élevée à environ 21,5 millions d'euros. A sa place, les contribuables pourraient transférer 0,3% de leurs redevances fiscales sur les comptes d'une Église ou d'une communauté religieuse de leur choix.

Mais l'Église craint que dans l'avenir l'État ne cesse de la financer. Elle a une peur bleue qu'à terme, on instaure un système comme en Allemagne, où les gens peuvent déclarer leur religion et payer à ce titre un impôt supplémentaire, ou se déclarer sans religion pour ne pas avoir à le payer. Ce que font d'ailleurs des allemands de plus en plus nombreux, entraînant ainsi une baisse importante des ressources de l'Église catholique allemande.

"L'Église veut qu'on l'approche toujours à genoux et pour elle c'est une révolution, a estimé Stanislaw Obirek un ancien jésuite. La société, a-t-il ajouté, cessera d'être uniquement une brebis à tondre, mais deviendra un partenaire qui donnera son argent à l'Église, ou qui ne lui donnera pas et l'Église n'est pas prête pour cette révolution",

Soit, mais ce qui se passe en Pologne est le signe évident que le monde évolue à une vitesse qui parfois ne manque pas de surprendre, même ceux qui comme nous, s'attendent à une telle évolution.

DES NOUVELLES DES ATHÉES AMÉRICAINS

Comme les mouvements religieux habitués aux rassemblements, ce sont les non-croyants qui ont appelé à se réunir cette fois. Ce samedi, plus de 10 000 personnes se sont rendues au "Rallye de la Raison". Plusieurs figures de l'athéisme se sont exprimées à la tribune, dont le britannique Richard Dawkins, qui demande la séparation de l'Église et de l'Etat.

Les militants ont répondu aux appels lancés sur internet et via les réseaux sociaux. Une manière d'occuper le terrain, alors que la religion sera l'un des points de clivage de la campagne, et au lendemain de la victoire de l'ultraconservateur Rick Santorum en Louisiane, dans le cadre de la primaire républicaine.

Nous savons, depuis, que ledit Santorum a renoncé, ce qui ne change rien au problème de fond.

ANGERS LA CATHO S'AÈRE L'ESPRIT

Max Bayard

Le collectif d'artistes européens contemporains *Taroop et Glabel* provoque en notre terre chrétienne une polémique à l'Artothèque avec son exposition "*Ravissements*" qui s'inscrit à ses dires, "*contre la société capitaliste et la religion*"; par une "*insurrection contre les dogmes en cours*".

Ce qui retient l'attention des médias, c'est "*la charge appuyée sur tout ce qui touche à la religion*".

On y voit en effet un portrait répugnant de Dieu le Père et plus loin son Fils unique embrasser goulument Mickey sur la bouche, quand l'un saigne et l'autre pleure. Un peu court et banal...

Mais qui fait quand même hurler au "blasphème" le boutiniste local qui cherche à se faire connaître ; je veux dire, un disciple de Christine Boutin qui exhiba jadis la Genèse avec Adam et Eve, le divin couple primordial, à l'Assemblée nationale contre le Pacs ouvert aux homosexuels, après avoir été conseillère de la Curie romaine sur les questions d'éthique.

Cette modeste exposition dans un espace exigü et une rue peu passante (sauf en voiture) n'attire pas les foules, mais des visiteurs éclairés ont laissé de belles preuves de libre pensée sur le Livre d'or.

ATATÜRK, RÉVEILLE-TOI !

Jean-Max Capmarty

Fazil Say, le jeune prodige turc du piano classique, envisage de se réfugier au Japon après avoir déclaré qu'il était athée.

Il est convoqué devant un tribunal pour en répondre. Il a reçu des menaces et ne se sent plus en sécurité dans son pays.

Il y a encore des politiciens et des affairistes qui veulent faire entrer la Turquie dans l'Union Européenne.

LAÏCITE !

Cérémonie religieuse annulée au lycée
Montesquieu du Mans

La Presse

Une messe prévue pour le jeudi 3 mai à la chapelle (désaffectée) de l'Oratoire a été annulée au dernier moment. Cette cérémonie religieuse dans l'enceinte d'un lycée public était inadmissible. Nous en avons demandé l'annulation, nous avons mobilisé nombre de personnes attachées au respect de la laïcité, dont certaines font partie de l'association des Anciens élèves du Lycée Montesquieu.

Il est bien clair que le Comité de Vigilance Laïque, les 20 mouvements et organisations qui la composent, les citoyens soutenant son action de vigilance et ceux qui se sont joints à cette réaction cette semaine ne sont absolument pas opposés à des hommages pouvant être faits à des victimes du nazisme comme cela aurait pu être interprété.

Bien sûr que des commémorations ont lieu, y compris dans l'enceinte de ce grand lycée public, afin de rendre hommage aux victimes, mais ce sont des cérémonies civiles, et elles y ont leur place.

Les cérémonies religieuses doivent être célébrées dans les lieux prévus à cet effet, pas si cela soulève une certaine ambiguïté. Non, il s'agit bien aujourd'hui de marquer une opposition à une attaque contre le principe intangible de la neutralité religieuse des établissements scolaires !

Grâce à cette vigilance montrant l'utilité de l'existence du Comité de Vigilance Laïque, grâce à cette mobilisation, grâce à la détermination de laïcs convaincus au sein même de l'association des anciens élèves de Montesquieu, cette cérémonie religieuse dans ce lieu précis a été annulée.

Il s'agit donc d'une convention liant la mairie à l'évêché depuis 1991, et laissant ainsi à ce dernier libre organisation de 6 manifestations par an, sans restriction en ce lieu désaffecté, qui pose question quant aux conditions d'utilisation de l'Oratoire du Lycée. Nous l'avons soulevée quand nous en avons eu connaissance.

Le fait qu'une manifestation religieuse puisse être organisée dans l'enceinte du lycée public sous couvert de cette convention nous conforte dans l'idée qu'elle pose problème par rapport au principe de laïcité et M. le Maire a accepté de nous recevoir à ce sujet très prochainement.

PAPAUTAGE

J.M. Capmarty

Après le majordome de Liliane Bettencourt, c'est celui du pape qui tripotait les affaires du Sinpair. Le temps des serviteurs dévoués et pleins d'abnégation est révolu. Lorsqu'on s'enrichit sur le dos des plus démunis, il faut s'attendre à ce que les larbins ruent dans les brancards. Gloire à celui par qui le scandale arrive !

LA CRISE ET LE VATICAN

Max Bayard

Dans une interview de Gianluigi Nuzzi, auteur italien spécialiste du Vatican, par le Journal du Dimanche, le journaliste pose cette question :

Le Saint Siège est-il à l'abri de la crise ?

Non. Plusieurs documents traduisent les préoccupations de la hiérarchie du Saint Siège. Gotti Tedeschi a écrit au secrétaire particulier du pape, Georg Gänswein, pour dire que le nouvelle donne mondiale risque d'avoir des répercussions sur les dons faits à l'église catholique.

Le Vatican s'inquiète de voir les pays occidentaux, qui par tradition se montrent les plus généreux envers l'église, s'appauvrir à cause de la crise. Le Saint Siège craint par ailleurs que la Chine, future première puissance mondiale, exporte l'athéisme et le diffuse. C'est cela qui fait trembler les « palais sacrés ».

SERPENT À SORNETTES

Jean-Max Capmarty

Mark "Mack" Wolford, un pasteur pentecôtiste de 44 ans, était bien connu de ses fidèles, en Virginie, pour ses services religieux très... vivants. En effet, il avait pour habitude de porter des serpents dangereux pour témoigner de sa foi. Mais lors de sa dernière cérémonie, il a été mordu par un serpent à sonnette qu'il possédait depuis des années. Il est mort sur le coup, de la même manière que son père, en 1983, peut-on lire sur Yahoo! News.

Lors d'une cérémonie en extérieur, pendant laquelle des serpents circulaient librement entre les membres de son Eglise, M. Wolford a été mordu à la cuisse par un serpent à sonnette jaune, alors qu'il se tenait assis à côté de lui sur le sol.

La cérémonie a été aussitôt arrêtée, puis le pasteur a été porté chez lui pour se faire soigner. Mais le poison l'a tué un peu plus tard, quand il était à l'hôpital.

Jusque-là, il avait déjà été mordu trois fois, mais il n'avait jamais demandé d'aide médicale, car il considérait ses blessures comme la preuve ultime de sa foi.

Un témoin de la scène, Lauren Pond, photographe, évoque le souvenir de M. Wolford : *"Il m'a aidé à comprendre ce qu'était la foi, au lieu de seulement la décrire, déclare-t-il. Il était l'un des pasteurs les plus ouverts que je connaissais. C'était un ami et un professeur."*

UN BOSON DANS LE BÉNITIÈRE

M Bayard

A peine croit-on avoir apporté la preuve de l'existence du *boson de Higgs* qui serait apparu à l'instant même du big bang imaginé par l'abbé Lemaître que les calotins l'appellent déjà *la particule de Dieu!*

VOLS D'ENFANTS EN ESPAGNE

La presse espagnole, traduction J.M. Capmarty

L'église catholique au sommet de la conspiration
le 6 mars 2012

Depuis quelques années, un bruit persistant court dans les médias sur la possible disparition d'enfants remis ensuite à des pères "adoptifs" depuis la fin de la guerre civile jusqu'au début des années 80.

L'affaire est aujourd'hui entre les mains des juges et des procureurs, et les témoins, toujours plus nombreux, font que l'on est passé du doute à la certitude, la question n'étant plus de savoir si de tels faits se sont produits ou non, c'est maintenant certain, mais de déterminer qui en furent les responsables.

Et comme il ne peut en être autrement d'un scandale issu du national-catholicisme espagnol, il semble que l'église catholique ait tenu un rôle déterminant dans ce scandale.

Ainsi, dans un article du journal « El Pais », on peut lire « La plus grande partie des cas connus se sont produits dans des cliniques ou maternités contrôlées par des institutions comme Les Filles de la Charité. » Cette institution existe toujours. Serait-il possible qu'elle soit interdite en raison de ce scandale ? Ou que, au minimum, on leur interdise d'exercer une activité en rapport avec les enfants ? Parions que rien de tout cela ne se produira et que, finalement, on arrivera à la conclusion que les coupables ont agi à titre personnel et que, curieusement, ces personnes sont déjà mortes ou d'un âge très avancé.

Comme c'est le cas de la soeur **Juana Alonso**, 96 ans, supérieure de la maternité de Tenerife entre 1951 et 1970, qui dans un entretien à El Pais nie toute implication dans ces faits délictueux, mais qui se trahit parfois, comme quand elle affirme qu'elle essayait de donner les enfants à des personnes qui lui paraissaient être de "bons chrétiens". Qui garantissait que c'étaient de "bons chrétiens" ? Nous nous interrogeons.

On a du mal à croire qu'à la fin du XX^{ème} siècle, en Espagne, il existait des institutions comme les Filles de la Charité tenaient entre leurs mains le devenir d'enfants « orphelins ou abandonnés » (dont on sait aujourd'hui qu'ils étaient volés) sans aucune intervention des autorités civiles ou judiciaires ; et qui se permettaient de choisir les pères « adoptifs » selon des critères idéologiques comme être ou ne pas être de bons chrétiens. Quand finira le Moyen-Âge en Espagne ?

El Pais a également publié un entretien avec une victime possible de ce réseau de trafic d'enfants de la maternité de Ténérife qui, dans ses déclarations, dévoile peu à peu de la part de plusieurs religieuses, tout un catalogue d'horreurs dont trafic de mineur, maltraitance de mineurs et complicité de pédérastie.

Souhaitons que les investigations se poursuivent et que le plus grand nombre de coupables soit démasqué, mais, au niveau judiciaire, il ne faut pas se faire trop d'illusions car, en ce qui concerne l'église, nous savons déjà comment se terminent toujours ce genre d'affaires.

SAINT MARTIN, FILE-MOI TON MANTEAU !

Jean-Max Capmarty

La communauté Saint Martin n'y va pas par quatre chemins. Dans un courrier reçu il y a environ deux mois, elle annonce la couleur :

Avec vos impôts soutenez les vocations sacerdotales.

Après un paragraphe de baratin, on arrive au coeur du sujet :

Pour continuer à mener notre mission, nous avons besoin de chacun de vous, tant sur le plan spirituel que matériel.

Encore un peu de remplissage sur la nécessité de former des prêtres et on nous présente la facture :

Cette formation humaine et spirituelle a évidemment un coût matériel : il est de plus de 16.000 euros par an et par séminariste.

La loi vous permet désormais de déduire de votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF) 75% du montant des dons que vous effectuez en notre faveur au cours de l'année d'imposition, dans la limite de 50.000 euros. Vous pouvez donner un sens à cette opportunité.

Après cette explication générale et pour ceux qui n'auraient pas compris, ce qui prouve qu'on peut payer l'ISF et avoir une cervelle de serin, trois exemples sont couchés noir sur blanc :

Si vous donnez 6.000 euros, vous déduisez 4.500 euros de votre ISF

Si vous donnez 12.000 euros, ... 9.000 euros

Si vous donnez 24.000 euros, ... 18.000 euros

Nous vous enverrons dès réception de votre don, un reçu fiscal avec toutes les informations nécessaires à l'administration fiscale : simplicité et rapidité sont nos engagements. (Et ils remboursent la différence si on trouve moins cher ailleurs?)

Nous sommes à votre entière disposition : si vous désirez comprendre tous les enjeux de la loi TEPA, si vous souhaitez nous apporter votre précieuse aide, nous vous invitons chaleureusement à prendre contact avec nous :

Communauté Saint Martin

53 rue du château – BP 34

41121 Candé sur Beuvron Cedex

tél. 0254524810

Que la Résurrection du Seigneur Jésus soit notre espérance !

Abbé Paul Préaux, modérateur général

P.S. Si vous n'êtes pas assujettis à l'ISF, vous pouvez faire un don ordinaire.

Pour ne pas dire : normal ! Monsieur est trop bon !

La loi TEPA à laquelle il est fait référence a été votée en août 2007, c'est à dire au début du mandat de Nicolas Sarkozy. Le nouveau gouvernement doit se faire un devoir de revenir sur ces abus.

Cela dit, la réduction d'impôt constitue indirectement une subvention à cet organisme purement religieux, ce qui est interdit par la loi de 1905.

Qu'en pensent nos juristes ?

ATHÉISME EN EX-R.D.A.

Les citoyens de l'ex-République démocratique allemande sont les moins croyants du monde. C'est ce que révèle un sondage réalisé dans 30 pays de culture chrétienne par le NORC, un organisme de recherches scientifiques rattaché à l'université de Chigaco, et dont Die Welt publie une partie des résultats. 59% des Allemands des ex-Länder de l'Est déclarent n'avoir jamais cru en Dieu, contre 9,2% en Allemagne de l'Ouest.

Pas étonnant de la part d'un peuple qui a connu 40 ans de dictature communiste, sous laquelle les églises étaient proscrites, la religion étant considérée comme «l'opium du peuple», selon la formule de Marx. 72,6% des sondés âgés entre 38 ans et 47 ans se disent ainsi athées depuis toujours. Mais les résultats sont déroutants à y regarder de plus près : presque autant de sondés (71,6%) déclarent n'avoir jamais cru en Dieu chez les jeunes de moins de 28 ans, qui donc étaient encore enfants, voire même pas nés à la chute du Mur.

Les jeunes Allemands de l'ex-RDA sont donc tout aussi incroyants que leurs aînés, ce qui est une déception pour tous ceux qui avaient espéré qu'après la chute de la RDA, l'athéisme reculerait au fil des ans, note le Welt. «Si l'Allemagne de l'Est est aujourd'hui un pays de mission, alors la parole chrétienne ne se heurte d'abord pas à d'autres religions, mais à un milieu areligieux stable», explique le professeur de théologie Eberhard Tiefensee.

Mais le passé communiste des territoires de l'est de l'Allemagne n'explique pas seul ce taux record d'athéisme. D'autres recherches ont en effet montré que les zones habitées slaves et non-orthodoxes avaient pris leurs distances avec l'Église depuis le Moyen-Âge, et que plus tard, le processus de sécularisation a été particulièrement fort en Thuringe et dans la Saxe. Enfin, l'appartenance religieuse des opposants au régime communiste de la RDA avait bien souvent des motifs plus politiques que religieux.

Au-delà de l'Allemagne, la Scandinavie et les ex-pays du bloc soviétique sont ceux qui comptent le plus d'athées. Les Philippines arrivent en tête des pays les plus croyants, avec 94% des sondés qui déclarent avoir toujours cru en Dieu.

L'étude analyse également l'évolution de la foi chrétienne ces deux dernières décennies, en croisant des sondages réalisés en 1991, 1998 et 2008. «La foi en Dieu est en baisse dans la plupart des pays», indique Tom W. Smith, le directeur de l'étude, cité par le Süddeutsche Zeitung.

Cette recherche montre enfin que l'âge joue un rôle déterminant: plus on est âgé, plus on a tendance à croire en Dieu. Toutes nationalités confondues, 43% des sondés âgés de 68 ans ou plus se déclarent persuadés de l'existence de Dieu, alors que chez les moins de 27 ans ce taux tombe à 23%. En France, l'écart est proportionnellement plus grand : 8% des jeunes croient en Dieu, contre 26% chez les personnes âgées.

A.M.D.G.

LA CIRCONCISION une amputation condamnée

Max Bayard

La justice allemande vient de déclarer que la circoncision d'un garçon sans nécessité médicale est une blessure corporelle passible d'une condamnation.

Le Tribunal de Grande Instance de Cologne a en effet estimé que "le corps d'un enfant est modifié durablement et de manière irréparable par la circoncision"- amputation du prépuce - et que "cette modification est contraire à l'intérêt de l'enfant qui doit décider plus tard par lui-même de son appartenance religieuse".

Cela a suscité un tollé dans la communauté juive et on attend la réaction des musulmans.

Rappelons que l'excision du clitoris (ou plus) qui est une mutilation génitale féminine (MGF) - donc une amputation - prétendument justifiée par des préceptes religieux ou "culturels" est interdite en Europe et passible d'emprisonnement et d'amende comme crime ou délit.

Pour le Conseil des musulmans en Allemagne, ce jugement est **"une atteinte éclatante et inadmissible au droit à l'autodétermination et aux parents"**.

La Turquie s'en mêle et son ministre des Affaires européennes parle lui-aussi de **"jugement inacceptable"**.

Certains de la communauté germano-turque envisagent déjà **"un tourisme de la circoncision"** en Turquie.... (comme pour l'excision en Afrique?)

Ils peuvent venir en France où il se trouve toujours un médecin « ethnique » prêt à délivrer un certificat médical pour que l'opération soit prise en charge par la Sécurité Sociale (*Note de J.M. Capmarty*)

MORT A CRÉDIT

Un vieil homme fait une crise cardiaque

Il se réveille après l'opération et se trouve soigné par des soeurs dans un hôpital catholique. Comme il retrouve ses esprits, une soeur lui demande comment il va payer ses soins. Elle lui demande s'il a une assurance maladie.

Il répond d'une voix faible : ... pas d'assurance maladie.

Avez-vous de l'argent à la banque ?

Il répond : Pas d'argent à la banque.

Elle poursuit : Avez-vous un membre de votre famille qui peut vous aider ?

Il dit : Je n'ai qu'une soeur, vieille-fille qui est religieuse dans un couvent.

La soeur se fâche et lui dit :

Les religieuses ne sont pas vieilles-filles, elles sont mariées à Dieu.

Et le patient rétorque alors :

Envoyez donc la facture à mon beau-frère.

DE QUOI JE ME MÊLE ?

Les catholiques et le second tour

Les signataires de ce texte, officiellement intitulé « Présidentielle : réflexions autour des exigences du Bien Commun », sont :

- L'abbé Denis Coiffet, co-fondateur de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP) ; ancien supérieur général du district de France de la FSSP ; aumônier général de Notre-Dame de Chrétienté, association organisatrice du pèlerinage de Pentecôte de Notre-Dame de Paris à Notre-Dame de Chartres

- L'abbé Vincent Ribeton, actuel supérieur général du district de France de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP)

- L'abbé Guillaume de Tanoüarn, responsable du Centre Saint-Paul à Paris

Communiqué du 24 avril 2012

Présidentielle : réflexions autour des exigences du Bien Commun

« Il ne faut pas oublier que, lorsque les Eglises et les communautés ecclésiales interviennent dans le débat public, en exprimant des réserves ou en rappelant certains principes [...] ces interventions ne visent qu'à éclairer les consciences, en les rendant capables d'agir de manière libre et responsable, conformément aux exigences de la Justice, même si cela peut entrer en conflit avec des situations de pouvoir et d'intérêt personnel. »

Benoît XVI. 30 mars 2006

Les présentes réflexions ne visent en aucun cas à imposer pour qui voter ou à donner des consignes de vote, mais plutôt à considérer le Bien Commun pour notre pays.

Il est nécessaire d'établir ce qu'un catholique doit connaître et savoir pour mieux le défendre dans sa pratique. Il est clair qu'il doit refuser toute forme de collectivisme marxiste, qu'il soit radical ou présenté de manière édulcorée.

Si ce point est évident pour tout catholique conséquent, il faut également souligner que, dans les circonstances présentes, les programmes des candidats qui demeurent en lice en vue de l'élection présidentielle sont à examiner attentivement d'après les exigences du **Bien Commun** et de la **loi naturelle**.

Or, de manière patente, l'un des programmes proposés, porté par le candidat socialiste, démontre une volonté évidente de rupture avec les éléments premiers du **Droit Naturel** ; les conséquences de l'application d'un tel programme seraient dramatiques pour la vie quotidienne comme pour l'avenir des Français.

- Le respect de la vie, déjà fort malmené, va totalement disparaître : avortement et euthanasie, manipulations et expériences diverses sur l'embryon : non seulement leur autorisation sera plus largement étendue, mais il est clair que tout sera fait par voie d'autorité pour formater les consciences dans la « culture de mort ».

- De même pour la famille : le programme socialiste établit clairement la fin de la famille naturelle par l'acceptation de l'union homosexuelle et l'adoption des enfants par les tenants de ce genre d'union ; sans oublier le projet de scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans, manifestant implicitement la volonté de réduire et faire disparaître peu à peu la responsabilité essentielle des parents vis-à-vis de leurs enfants. Dans la même ligne, les parents seront impuissants pour contrer « l'éducation sexuelle » imposée à leurs petits.

- Quant à l'école, seront tués dans l'œuf tous les efforts consentis ces dernières années pour proposer aux familles des écoles dignes de ce nom : les écoles hors contrat peuvent légitimement s'inquiéter de leur avenir. Elles seront sinon interdites, du moins asphyxiées financièrement par le retrait des avantages fiscaux pour leurs bienfaiteurs.

Ces points essentiels ne peuvent être soumis à un quelconque marchandage, car ils sont l'expression même de la Loi Naturelle dont dépend le Bien Commun de la société.

A travers le vote, chacun doit exprimer dans la liberté sa responsabilité. Mais cette liberté n'est véritable que dans le respect des points soulignés ci-dessus, car ils engagent l'avenir de notre patrie comme de chacun de nous.

Abbé Denis Coiffet

Abbé Vincent Ribeton

Abbé Guillaume de Tanoüarn

OH ! LES BELLES BURETTES !

Sous ce titre, le Canard Enchaîné du 3 mai relate qu'un ancien prêtre d'Uzès doit comparaître devant le tribunal de Nîmes pour « escroquerie et abus de confiance ».

Ce bon père âgé de soixante ans, a paraît-il, exagéré (Le Parisien 29/4/2012). « Il aurait détourné des dizaines de milliers d'euros pour le beaux yeux de son jeune amant, un homme qui vendait ses charmes sur les trottoirs de Nîmes ». Circonstance aggravante, l'argent en question était collecté auprès des paroissiens.

En attendant son procès, « le curé a été déplacé par son évêque et officie actuellement dans une autre paroisse du Gard » ; Les dons vont affluer !

MUSTAFA KEMAL

Il avait trouvé la bonne astuce pour clouer le bec aux intégristes et mettre immédiatement un terme au port de la burqa. Une loi toute simple :

"Avec effet immédiat, toute les femmes turques ont le droit de s'habiller comme elles le désirent, toutefois toutes les prostituées doivent porter la burqa..."

Dès le lendemain on ne voyait plus de femme en burqa en Turquie.

UNE ATHÉE À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Max Bayard

Danièle Sallenave, née à Angers en 1940, vient d'être reçue à l'Académie française, fauteuil n° 30. Fille d'un couple d'instituteurs laïques et athées dans une petite école primaire de l'Anjou, elle est sortie du rang par son intelligence, sa persévérance et son travail, qui l'ont conduite jusqu'au doctorat de lettres et à l'université de Paris-X Nanterre où elle enseigne longtemps.

Elle est l'auteur (sans e) de nombreux ouvrages dont dieu.com, une adresse bidon dans le cyber espace !

Militante de la langue française "sur le terrain" en direction de la jeunesse, elle déborde de projets ; anime chaque été le festival littéraire *Terres et vins, Terres à livres*, à Savennières, Maine- et- Loire, et figure au jury du Fémina. Elle tient une chronique de 3 minutes les vendredis matins à 7h30 sur France-Culture où elle décrypte librement l'actualité.

Dernier livre paru : SIBIR, chronique d'un voyage en Transsibérien de Moscou à Vladivostok au printemps 2010.

On trouve ses Réponses biographiques à Madeleine Gobeil (universitaire et journaliste canadienne) dans LA VIE ECLAIRCIE (2010) où elle "essaie d'ouvrir des brèches, des trouées, pour mieux voir, mieux comprendre, mieux sentir, manière d'unifier et éclaircir la vie, de vivre, tout simplement".

La vie d'ici-bas, "la vie au présent", sans spéculations inutiles sur l'au-delà.

Se précipiter sur le chapitre 1er, "Enfance, formation" qui livre la clé de son âme non croyante; puis sauter aux pages 245-246 avant de lire le reste.

Bref: une athée active, "radicale", "de plus en plus militante" et désormais Immortelle qui ouvre des portes aux idées nouvelles affranchies des dogmes religieux.

Sa devise:

La Femme est un Homme comme un autre.

LETTRE DE L'IRANIEN ALI SINA

9 avril 2012

Ali Sina est un iranien qui a renié l'islam, fondateur du mouvement des ex-musulmans et du website: www.faithfreedom.org.

C'est un universitaire qui vit actuellement au Canada et qui dans la lettre qui suit, s'adresse à toute l'humanité pour la mettre en garde contre les dérives de l'islam conquérant.

« Cher compagnon humain, aujourd'hui, l'humanité fait face à un défi. Des atrocités sans nom sont commises tous les jours. Il y a une force du mal qui s'emploie à nous détruire. Des agents du mal ne respectent rien, pas même la vie des enfants. Chaque jour, il y a des bombardements, chaque jour, des innocents sont tués. Nous pensons être impuissants face à ce mal, mais en réalité nous ne le sommes pas. Sun Zi, un ancien

sage chinois disait, « connais ton ennemi et tu seras victorieux ». Connaissons-nous notre ennemi ?

Si ce n'est pas le cas, nous sommes condamnés. Le terrorisme n'est pas une idéologie, c'est une arme, mais les terroristes tuent pour une idéologie qu'ils appellent l'islam. Le monde entier, musulman et non-musulman clame que les terroristes ont détourné une « religion de la paix » et que l'islam n'appelle pas à la violence. Qui a raison ? Est-ce que les terroristes comprennent mieux l'islam ou est-ce ceux qui prétendent que l'islam est une religion de paix ? La réponse à cette question est la clé de notre victoire, et ne pas trouver cette clé fera notre perte.

La clé est dans le Coran et dans l'histoire de l'islam. Ceux d'entre nous qui connaissent l'islam savent que la connaissance de l'islam par les terroristes est correcte. Ils ne font rien que leur prophète n'ait pas fait ou encouragé ses fidèles à faire.

Le meurtre, le viol, l'assassinat, la décapitation, le massacre et le sacrilège de la mort pour réjouir le cœur des croyants étaient pratiqués et enseignés par Mahomet et observés par les musulmans à travers l'histoire. Si la vérité a toujours été importante, elle l'est d'autant plus maintenant ! Il est temps pour nous de trouver la racine du problème et de l'éradiquer.

La racine du terrorisme islamiste est dans l'islam. La preuve en est le Coran. Nous sommes un groupe d'ex-musulmans qui avons vu le mal et nous nous sommes levés pour avertir le monde. Quelle que soit la douleur que la vérité nous inflige, seule la vérité peut nous sauver. Pourquoi tant de déni ? Pourquoi tant d'obstination ? Combien de vies innocentes doivent être perdues avant que Vous n'ouvriez les yeux ? Un désastre nucléaire nous attend.

Cela arrivera, ce n'est pas une question de « si » mais de « quand ». Inconscient de cela, le monde persiste de plus belle dans sa politique de l'autruche. Nous demandons aux musulmans de quitter l'islam. Arrêtez avec des excuses, des justifications, et les rationalisations. Arrêtez de diviser l'humanité entre « nous » et « eux » (musulmans et koufards)

Nous sommes un peuple, une humanité ! Mahomet n'était pas le messager de Dieu. Il est temps d'arrêter cette folie et de faire face à la vérité. Les terroristes puisent leur soutien moral et la validation de leurs actions en vous. Votre simple adhésion à ce culte de la mort est un signe d'assentiment à leurs crimes contre l'humanité.

Nous demandons aussi aux non musulmans d'arrêter le politiquement correct de peur de heurter la sensibilité des musulmans. Au diable leur sensibilité ! Nous devons sauver des vies, les vies de millions d'innocents. Des millions, si ce n'est des milliards de vies seront perdues si nous faisons rien. Le temps passe !

La seule chose nécessaire pour que le mal triomphe est que les gens bien ne fassent rien. Faites quelque chose ! Envoyez ce message à toutes les personnes dans votre carnet d'adresse et demandez-leur de faire de même. Arrêtez l'islam et le terrorisme. C'est votre monde et celui de vos enfants et petits-enfants, sauvez le. »

LAÏCITÉ À LA CHINOISE

Max Bayard

Wenzhou est un port très actif de huit millions d'habitants sur la côte est du Zhejiang.

Ville industrielle aussi qui a noué depuis longtemps de fortes relations commerciales avec l'Amérique du Nord et l'Europe, d'où la tradition de l'immigration. Ainsi, les immigrés de Wenzhou constituent aujourd'hui la grande majorité des Chinois à Paris (1).

Dans le livre référencé, on trouve un excellent article de Junliang Pan, professeur de chinois à Paris VII et doctorant en Sciences religieuses à l'École pratique des hautes études en sciences sociales.

J'en retiens ce qu'il dit des pratiques religieuses à Wenzhou même: analyse sommaire,

-d'abord un culte général à la déesse Chen Jinggu dédié à la fécondité

-ensuite, autres cultes dédiés aux dieux Yangfuye et Wen Qiong invoqués contre le fléau des épidémies

-le taoïsme et ses deux courants: le Quanzhen des végétariens qui interdisent le mariage et vivent en communauté; le Zhengyi de ceux qui mangent de la viande, se marient et vivent comme tout le monde. Les taoïstes pratiquent la méditation, la récitation, la prière, le rituel de la longévité ou du bonheur et l'exorcisme

-les bouddhistes, moines, nonnes et laïcs rassemblés dans plusieurs associations autour de leurs temples dont la richesse attire les convoitises. Ils pratiquent la méditation, la récitation, la divination et les rituels funéraires ou de consécration

-les chrétiens, de présence ancienne mais divisés: l'Eglise catholique officielle et celle dite "souterraine", qui posent le problème de la soumission aveugle au pape de Rome; et les divers protestantismes très actifs également (méthodistes et adventistes)

-le confucianisme qui s'appuie sur la pratique courante du culte des ancêtres dans les familles, qui presque toutes entretiennent un petit autel à cet effet, et des fêtes sont organisées

-enfin, influence discrète voir secrète des chamans qui pratiquent encore la divination orale mais qui sont souvent perçus comme des escrocs, des menteurs ou des fous.

En 1966 éclata la Révolution culturelle ; culturelle en particulier parce qu'elle s'en prenait aux religions d'un autre temps pour ouvrir les esprits aux idées nouvelles prolétariennes.

La lutte fut dure pendant dix ans mais cette révolution échoua et la dernière constitution de 1982 (article 36) a confirmé définitivement pour chacun le droit de croire ou de ne pas croire : c'est la laïcité à la chinoise qui accorde une large place à l'athéisme.

Rappelons-nous que le taoïsme et le bouddhisme, qui n'admettent pas de dieu unique créateur et souverain comme les chrétiens, étaient jadis considérés en Europe comme des religions athées.

Mais si une religion peut être athée (?) l'athéisme n'est pas religieux!

(1) La Chine à Paris, Enquête au coeur d'un monde méconnu, sous la direction de Richard Beraha, Robert Laffont, 2012.

UNE ÉPINE DANS LE PIED

Max Bayard

La question du Tibet est une grosse épine dans le pied du géant chinois qui ne sait plus comment soigner le mal.

Le mal, ce sont ces dizaines de moines et de nonnes bouddhiques qui s'immolent par le feu à l'encontre même de leur religion; et d'autres qui manifestent dans les rues des villes et dans les monastères, y compris au Sichuan.

Pourquoi font-ils cela ? Pour l'indépendance du Tibet? Pékin parle de "*séparatistes*".

Faux, répond le vieux dalaï lama (1) réfugié à Dharamsala dans le nord de l'Inde depuis 1959. Mais il dénonce quand même ce qu'il appelle *un génocide culturel* du fait qu'il y a de plus en plus de Chinois Han (l'ethnie dominante) au Tibet qui ne pratiquent ni la langue, ni la religion ni les coutumes du Toit du monde, alors qu'ils modernisent activement la région qui en a bien besoin.

Question religieuse dans un Etat laïque ou question nationale dans un pays multinational (54 minorités nationales plus ou moins autonomes)?

Question d'autonomie justement quand on se demande jusqu'où peut aller la modernité (et sur quel espace géographique exactement ?) car le bouddhisme lamaïque (ou tantrique) a un lourd passé rétrograde auquel il s'accroche.

En tant qu'athées, on ne peut que refuser cet enfermement spirituel et matériel dans une religion qui tourne ostensiblement le dos au progrès social.

En tant que laïques, souhaitons une solution pacifique et progressiste, dont hélas ! on n'entrevoit pas les prémices.

Au contraire, les positions des deux parties se rigidifient annonçant des lendemains sombres, sauf...

Daniel Pennac entendu à la télévision:

"Dieu sait que je n'ai pas l'esprit religieux."

Jacques Arnould, dominicain chargé de mission pour les questions d'éthique au Centre national d'études spatiales (CNES) se désespère de ne pas trouver Dieu dans les profondeurs du firmament.



POUCE*Henri Blandin*

Lorsque j'étais enfant, dans la cour de l'école, quand les élèves jouaient en récréation « au gendarme et au voleur » ou quelque autre jeu analogue, si l'un ou l'autre trouvait que c'en était ASSEZ ou qu'en tout cas, il voulait souffler un peu, arrêter la poursuite – éventuellement arrêter la bagarre – il craint « pouce » le pouce levé ; et la règle du jeu était que tout s'arrête précisément, c'était la pause.

Quand dans le cirque antique se déroulaient les jeux, quand gladiateurs ou bestiaires se livraient à la compétition (entre eux ou contre les bêtes fauves), et l'un ou l'autre était en péril immédiat, l'empereur se tournait vers le public et attendait de lui qu'il exprime sa sentence.

Comment ? Ou en abaissant le pouce s'il s'agissait que le combat se poursuive jusqu'à ce que mort s'ensuive, ou au contraire en levant le pouce s'il s'agissait de faire grâce et de faire cesser le combat.

On ne connaît plus guère cette pratique aujourd'hui, semble-t-il, et pourtant... Un peu partout dans le monde la violence se déchaîne, sous une forme ou sous une autre... Collective : guerres, émeutes... ou individuelle : attentat...

Ne pourrait-on pas concevoir, n'est-il pas possible d'espérer que l'on y revienne ? ENFIN, ou à quelque chose qui ressemblerait à cela. Pouce, le pouce levé...

C'est sans doute ce à quoi l'on pense lorsque l'on parle de trêves, de couloirs humanitaires, mais plus encore.

S'il en est, nombreux apparemment, qui souhaitent se battre, qui veulent absolument se battre, il en est tant d'autres (probablement aussi nombreux ou même plus nombreux) pour lesquels, je crois, j'en suis convaincu, la PAIX est mieux que tout, au-dessus de tout.

Pacifistes ? Oui, non violents ? Oui, objecteurs de conscience ? Oui, encore oui. Trois fois oui. Mille fois oui. Sans doute le guerrier a-t-il été longtemps, et est encore un « héros » pour beaucoup. Et pourtant, il tue, il est fait pour tuer.

Il lui faut du courage, de l'abnégation ! Oui, et alors ? Pour quel résultat : la mort, la désolation, la tristesse. N'a-t-on pas le droit aussi d'héroïser une autre figure ? Celle de l'être de paix, justement.

GANDHI en est l'exemple emblématique, paradigmatique.

Mais peut-être aussi quelqu'un comme Jean JAURES, première victime innocente de la guerre de 1914-1918 pour avoir espéré l'éviter.

Oui, plutôt la vie que la mort !

Plutôt la paix que la guerre.

Et j'oserai dire, il n'y a pas de guerre juste puisque, fatalement, elle élimine des innocents.

Et j'ajouterais encore : il n'y a pas de crimes de guerre, c'est la guerre qui est un crime.

A quand donc le moment où ce ne sera pas simplement la peine de mort qui sera hors la loi, mais bien la guerre, combien de fois plus meurtrière.

CONNAITRE FELIX LE DANTEC*Henri Blandin*

Oui, qui connaît Félix Le Dantec ?

Le lannionnais sait qu'une courte rue, entre Viarmes et Kervenno, porte ce nom, ainsi que le lycée de Beauchamp, faisant suite à ce qui fut autrefois le collège Félix Le Dantec.

J'ai fréquenté ce dernier de 1937 à 1944 ; d'abord dans ses bâtiments initiaux, aujourd'hui les Ursulines, ensuite au gré des mutations imposées par l'occupant, ceux de l'EPS, près du pont de Kermaria, puis ceux du 73ème territorial.

Cependant que l'internat passait desdites Ursulines au patronage Saint Jean Baptiste (laïcisé pour la circonstance) avant d'être dispersé dans des « chambres en ville ».

C'est sans doute le souvenir (ému) que j'ai de cet établissement qui m'a amené à m'intéresser à son « éponyme ». Mais sans doute aussi, une certaine « communauté » ou en tous cas proximité d'idées et de pensée.

Car Félix Le Dantec fut, au meilleur sens du terme, un libre-penseur, ou mieux, un penseur libre, c'est à dire un esprit libre qui s'est efforcé, au long de sa vie plutôt courte, (il est décédé à l'âge de 48 ans) de penser aussi juste que possible, en fonction des données qu'il retirait de ses activités de savant.

Car Félix Le Dantec fut essentiellement un grand savant.

Il ne fut pas à proprement parlé un citoyen lannionnais. Il était né à Plougastel Daoulas en janvier 1869, mais il a vécu dans le Trégor, probablement à Pleumeur Bodou (son père, ancien médecin militaire, y avait ouvert un cabinet médical) dans les années 1880. Et c'est alors qu'il a fréquenté le collège de Lannion, (auquel son nom a été donné par la suite). Il y a commencé ses études secondaires qu'il a ensuite achevées au lycée de Brest.

Ce fut un naturaliste, un biologiste et un philosophe. Il a été un des élèves préférés de Louis PASTEUR (le Grand Pasteur) dont il avait intégré l'institut. Et c'est dans ce cadre qu'il a accompli l'essentiel de ses missions professionnelles.

Il a notamment été envoyé au Tonkin et au Laos en 1889-1890, puis au Brésil pour y étudier la fièvre jaune qui y sévissait, et contribué à lui trouver des remèdes.

Pasteur, dit-on, l'appréciait particulièrement. Il a été docteur ès sciences naturelles à 22 ans, et nommé à la Sorbonne en 1899, à 30 ans.

Félix Le Dantec a laissé de nombreux écrits constituant une oeuvre importante, en fonction des connaissances de l'époque. Il fut alors l'un des propagateurs majeurs de l'idée évolutionniste, étudiée à travers les oeuvres de Lamarck et de Darwin.

Il fut malheureusement affecté par la tuberculose, et c'est à une crise recrudescence de celle-ci qu'il dû de décéder en juin 1917 .

Entre temps, il revint à Lannion où, en 1914, au

début de la Grande Guerre, il reçut une affectation dans un hôpital militaire, en qualité d'infirmier.

Pour revenir aux écrits de Félix Le Dantec, ils sont multiples mais tournent toujours autour des mêmes sujets, des mêmes idées.

Il s'agit de comprendre la vie, la matière vivante, l'évolution, les mouvements du monde. Très scientifique, Félix Le Dantec pense que seule la science apporte des éléments sûrs de compréhension et que, hors de cela, il n'existe pratiquement que du « verbiage ».

On réduit parfois sa pensée en disant que, selon lui, l'esprit n'est qu'un « épiphénomène », ou encore que « le cerveau secrète la pensée comme le foie secrète la bile ». En fait, sa pensée est beaucoup plus subtile et ses raisonnements plus complexes.

Ses oeuvres : « Le Conflit » achevé en mars 1901 alors qu'il se trouve au sanatorium d'Hauteville pour y soigner sa tuberculose, rend compte d'une conversation polémique entre un prêtre et un incroyant (l'incroyant étant évidemment, Félix Le Dantec lui-même).

On a par ailleurs : « Le Chaos et l'Harmonie Universelle » ; « Science et conscience » ; « Le Problème de la Mort et de la Conscience Universelle » ; « L'Athéisme », vers 1906 ; « L'Egoïsme, Base de Toute Société ? » vers 1911 » ; « Savoir : Considérations sur la Méthode Scientifique, la Guerre et la Morale » en 1916.

La « Science de la Vie » est publié en 1912, il y a donc très exactement cent ans, un anniversaire. Cela me semble bien justifié que l'on reparle de Félix Le Dantec.

Peut-être pourra-t-on effectivement en reparler davantage et plus longuement si d'aucuns veulent bien s'y intéresser, et quelques conférences ou colloques à ce sujet ne seraient sans doute pas superflus.

Ainsi, du passé, il y a des figures qui s'imposent plus ou moins, selon les temps, les époques.. et surtout les modes. Félix Le Dantec en est une que l'on pourrait peut-être judicieusement et opportunément « ressusciter », sortir de l'oubli. Avis aux amateurs !

CASTRÉS POUR LES PUNIR DE LEUR HOMOSEXUALITÉ !

Michel Thys

Cela me rappelle l'effroyable plaidoyer eugéniste du très catholique docteur Alexis CARREL (dans « L'homme, cet inconnu » (1935), dont je vous cite un extrait (page 388) :

« Nous ne ferons disparaître la folie et le crime que par une meilleure connaissance de l'homme, par l'eugénisme, par des changements profonds de l'éducation et des conditions sociales. Mais en attendant, nous devons nous occuper des criminels de façon effective. Peut-être faudrait-il supprimer les prisons.

Elles pourraient être remplacées par des institutions beaucoup plus petites et moins coûteuses. Le conditionnement des criminels les moins dangereux par le fouet, ou par quelque autre moyen plus scientifique, suivi d'un court séjour à l'hôpital, suffirait probablement

à assurer l'ordre. Quant aux autres, ceux qui ont tué, qui ont volé à main armée, qui ont enlevé des enfants, qui ont dépouillé les pauvres, qui ont gravement trompé la confiance du public, un établissement euthanasique, pourvu de gaz appropriés, permettrait d'en disposer de façon humaine et économique » (!!!)

D'où le Zyclon B des chambres à gaz ...!

Mais le nazisme n'a jamais eu besoin de Carrel. Les preuves sont légion. Une parmi tant d'autres : la réponse d'Hitler à une question de Joseph Hell (journaliste) en 1922 :

« Lorsque je serai réellement au pouvoir, ma toute première tâche consistera à annihiler les Juifs. Dès que j'aurai la possibilité de le faire, je ferai construire — à la Marienplatz de Munich par exemple — autant de rangées de potences que la circulation le permettra. Puis les Juifs seront pendus sans discrimination et ils resteront pendus jusqu'à ce qu'ils puient.

« Ils resteront pendus tant que les principes d'hygiène le permettront. Dès qu'on les aura détachés, ce sera au tour de la prochaine fournée et ainsi de suite jusqu'à ce que le dernier Juif de Munich ait été exterminé. On agira séparément de même dans d'autres villes jusqu'à ce que l'Allemagne ait été complètement nettoyée des Juifs. »

Hell, « Aufzeichnung », 1922.

Au nom de l'Eglise...

Voici l'affaire par Marco Bertolini (Amsterdam)

Des prêtres catholiques néerlandais ont ordonné la castration de jeunes hommes mineurs pour les punir de leur homosexualité. C'était dans les années 50, mais l'affaire éclate aujourd'hui aux Pays-Bas.

Les affaires de pédophilie au sein de l'église catholique ont suscité un énorme scandale dans divers pays d'Europe, et les Pays-Bas n'ont pas été en reste. Comme en Belgique, une "Commission d'enquête sur les abus sexuels de mineurs dans l'église catholique romaine" a été créée, la Commission Deetman, du nom de son président.

Mais, au-delà des récits d'attouchements et de viols répétés, c'est une révélation plus effarante encore qui vient d'être faite au quotidien néerlandais NRC Handelblad : un jeune homme mineur, Henk Heithuis, a été castré en raison de "son comportement homosexuel" après avoir déposé plainte contre les prêtres de l'orphelinat dans lequel il était placé.

Le sculpteur néerlandais Cornelius Rogge a raconté cette horrible histoire au journaliste Joep Dohmen du NRC Handelblad. Mais auparavant, il avait témoigné auprès de la Commission Deetman qui n'en fait aucune mention dans son rapport final.

Henk Heithuis est né en 1935. Ses parents se séparent alors qu'il n'est qu'un enfant et Henk vivra d'orphelinats en maisons d'accueil : à Lochem, à Grave, à Kaatsheuvel, à Roermond, et, finalement, à l'asile Saint-Vincent de Harreveld, dirigé par la congrégation catholique des Frères d'Amsterdam.

Des orgies dans l'orphelinat

Alors qu'il est âgé de 17 ans, le 30 janvier 1956, Henk dépose plainte auprès de la police contre les prêtres de l'institution et en particulier, contre l'abbé Gregorius: ce dernier organise de véritables orgies, où l'alcool le dispute au sexe. La police enquête et le procès aura bien lieu. Sept autres enfants seront entendus lors des audiences. L'un d'entre, 69 ans aujourd'hui, raconte comment il a été violé à maintes reprises par le frère Henricus, boulanger de la congrégation.

Entretemps, l'abbé Gregorius s'enfuit au Canada et l'action contre lui s'éteindra "faute de preuves"...

Quant à Henk, il a vécu dans sa chair le verset biblique : "Malheur à celui par qui le scandale arrive !" (Lc 17, 1).

Après sa déposition, la police l'a remis à une institution psychiatrique, la Maison Padua de Boekel, dans le Brabant néerlandais, gérée par une autre congrégation catholique: les frères pénitents. Il y est décrit comme *"un homosexuel, une personne indigne de confiance, fantasque et psychologiquement déséquilibrée"*, autrement dit un *"psychopathe"*.

Le chirurgien mutilait en musique

Ce que Henk décrit comme sa "mutilation" aura lieu à l'hôpital Saint-Joseph à Veghel. Dans ses lettres à Cornélius Rogge, il raconte comment le chirurgien mettait de la musique pour mettre à l'aise les jeunes hommes qui attendaient leur tour dans le couloir...

A cette époque, Henk a 20 ans et donc toujours mineur à l'époque. Alors que toutes les opérations chirurgicales devaient être enregistrées et déclarées à l'Etat, les castrations ne figurent dans aucun registre de l'institution.

Pourtant, des témoins vivent encore, notamment des infirmiers qui confirment que ces interventions ont bien eu lieu.

En avril 1957, Henk s'engage dans la marine marchande. Il s'embarque sur un navire en partance pour l'Indonésie. En juillet 1957, il est au Japon. Il est si malade qu'il demande son rapatriement via les autorités néerlandaises. Le consul-général néerlandais dans la ville de Kobé, chargé de ce rapatriement en parle à son voisin, Ijsbrand Rogge.

Avec son frère Cornélius, le sculpteur qui vient de tout raconter au NRC Handelblad, ils s'intéresseront à l'histoire de ce jeune homme. Ils deviendront ses confidents. Henk et sa mère leur écriront en tout plus de 35 lettres. Puis la malchance poursuit Henk jusqu'au bout : à 21 ans, il se tue dans un accident de voiture.

Le premier ministre de l'époque impliqué?

Mais Henk ne serait pas un cas isolé. Neuf autres victimes mineures de castration forcée pour homosexualité ont été identifiées par les frères Rogge et d'autres investigateurs.

Pourtant, cette affaire ne refait surface qu'aujourd'hui. *"Pendant 35 ans, j'ai tenté d'attirer l'attention sur cette histoire"*, explique Cornélius Rogge. Il a tenté d'en parler à la Commission Deetman qui n'a ni enquêté, ni même mentionné ces faits dans son rapport final.

Il est vrai que le président du conseil d'administration de l'internat - à l'époque où Henk et des dizaines d'autres enfants ont été abusés - n'était autre que Vic Marijnen. Homme politique catholique, ministre à partir de 1959 et premier ministre de 1963 à 1965. Pouvait-il ignorer ce qui se passait au sein de son institution? Ses tentatives répétées pour obtenir la grâce des frères incriminés suggèrent plutôt le contraire...

Au parlement, l'opposition politique réclame à présent que toute la lumière soit faite sur l'implication des autorités néerlandaises dans ces abus sexuels à l'encontre de mineurs et des mutilations forcées comme punition des homosexuels. Elle exige l'ouverture d'une enquête parlementaire.

La castration eugénique, une pratique hier courante

Les Pays-Bas – tout comme l'Allemagne nazie, mais aussi la Suède ou les Etats-Unis – ont eu recours à la castration eugénique. C'est-à-dire à l'ablation des testicules afin d'éviter que des "éléments indésirables" de la société ne se reproduisent.

L'historien néerlandais Théo van der Meer estime ainsi qu'entre 1930 et 1969, au moins 400 hommes ont été envoyés dans une clinique par leur pasteur, leur médecin ou leur psychiatre afin d'y subir une "castration volontaire"... Mais *"souvent, ils n'étaient pas conscients des conséquences de cette opération"* précise l'historien.

Un psychiatre néerlandais des années cinquante, Aimé Wijffels, doit son surnom de "castreur des Pays-Bas" à sa propension à utiliser ces méthodes. Il est responsable de 70 castrations dont la moitié n'a pas été ordonnée par décision de justice. Des prêtres catholiques se sont également fait les champions de ces interventions punitives.

Mais jusqu'ici, à part les frères Rogge, personne ne savait que l'église catholique romaine avait aussi fait procéder à la castration de jeunes hommes mineurs, comme "punition pour leur comportement homosexuel"...

Michel THYS

mailto : michel.thys357@gmail.com

Merci de n'utiliser que cette adresse.

"He who knows nothing is closer to the truth than he whose mind is filled with falsehoods and errors."

Thomas Jefferson

Celui qui ne sait rien est plus près de la vérité que celui dont l'esprit est rempli de mensonges et d'erreurs.